

CONGO BELGE



ORGANISATION DE

L'ENSEIGNEMENT LIBRE

AVEC LE CONCOURS DES

MISSIONS NATIONALES

1938

I.- Types d'écoles et Durée des études.

TYPES D'ÉCOLES ET DURÉE DES ÉTUDES.

A. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (garçons et filles):

- 1.- Ecoles primaires du premier degré, comprenant les première et deuxième années d'études.
- 2.- Ecoles primaires du deuxième degré, comprenant:
 - a) les 3^{me}, 4^{me} et 5^{me} années d'études formant le deuxième degré proprement dit,
 - b) le cours préparatoire à l'enseignement secondaire, pour les écoles de garçons seulement. Cette classe correspond à une 6^{me} année primaire; pour être subsidiable, elle doit être organisée comme section préparatoire à une école spéciale.

Note: Les écoles primaires sont «centrales», quand elles fonctionnent dans un poste de mission principal ou secondaire où se trouve en permanence au moins un religieux européen ou prêtre indigène. On désignera sous le nom d'écoles « succursales » les établissements dépendant du poste central et fonctionnant en dehors de celui-ci. Les écoles du 1^{er} degré et du 2^{me} degré centrales ou succursales peuvent être « urbaines » si elles fonctionnent dans des centres européens (chef-lieu de province, de district, de territoire, centres industriels ou commerciaux importants), ou « rurales » si elles sont établies en dehors des dits centres.

B. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE OU ECOLES SPECIALES:

ECOLES POUR GARÇONS:

1. Ecoles moyennes: 4 années d'études.
2. Ecoles normales : 4 années d'études; l'organisation de la 4^e année est facultative.
3. Ecoles professionnelles: question à l'étude.

ECOLES POUR FILLES:

1. Ecole normale: 3 années d'études.
2. Ecole ménagère: 3 années d'études.

II. ORIENTATION DES ÉTUDES.

II. ORIENTATION DES ÉTUDES

A. — ECOLES PRIMAIRES:

1. — Ecoles primaires du premier degré: rurales ou urbaines.

Dans ces écoles, toute l'activité sera réglée en fonction de l'importance qui doit être réservée dans le programme au travail manuel.

Le choix du travail manuel à faire exécuter par les élèves sera déterminé d'après les tendances de la région en tenant compte des aptitudes particulières des populations. Et comme le travail des populations rurales est surtout agricole, tout l'enseignement s'attachera à donner le goût de l'agriculture, à en perfectionner les méthodes, à en démontrer le profit.

Aux enfants des régions rurales, un enseignement quelque peu développé serait de faible utilité. Il leur suffit de savoir lire, écrire et calculer en leur dialecte. En enseignant ces branches, il importe que le maître reste bien pénétré de sa mission: la formation de l'enfant à un travail régulier dans le domaine de l'agriculture et des métiers indigènes.

Afin de faire acquérir aux enfants l'habitude du travail, au moins une heure par jour doit être consacrée aux exercices manuels. L'agriculture en formera la partie essentielle.

Partout où c'est possible, sera créé, près des écoles rurales, un champ d'essai; chaque élève y aura sa parcelle à cultiver. Les cultures porteront à la fois sur les produits d'alimentation pour indigènes et sur un ou plusieurs produits d'exportation dont la diffusion est souhaitable. Il est instamment recommandé de disposer des produits cultivés au profit des élèves, et cela en vue d'éveiller en eux l'intérêt du travail et de leur faire saisir la relation entre l'effort accompli et la rétribution.

Il est désirable que l'instituteur possède du petit bétail et de la volaille, afin que les élèves puissent s'initier à l'élevage et en apprécier le rendement.

Les travaux de construction et de réparations exécutés avec l'aide des élèves, seront extrêmement instructifs.

Il doit être entendu que la pratique à l'école des principaux métiers indigènes marquera un perfectionnement sur les procédés coutumiers de la région.

L'enseignement, pour porter des fruits, doit être pratique et intuitif. L'habitation, le jardin d'essai, et le cas échéant, l'exploitation agricole de l'instituteur constitueront une leçon de choses bien vivantes qui frappera, mieux que les préceptes théoriques, l'esprit des élèves. Le maniement des outils fera mieux connaître ceux-ci que les meilleurs commentaires.

L'enseignement de l'hygiène sera plus efficace s'il est occasionnel et démonstratif. Un exposé théorique pourrait ne pas éveiller l'intérêt des élèves.

Le programme de l'enseignement dans les écoles rurales doit se borner à des généralités, afin de ne pas en restreindre le champ d'application.

En un pays vaste comme le Congo, un programme détaillé, précis et restrictif, ne pourrait être mis uniformément en vigueur.

Il faut s'arrêter à un programme moyen, susceptible d'être adapté aux différents milieux. Il peut être exécuté même sous la direction d'un maître de formation littéraire peu développée pourvu que celui-ci soit bien pénétré de sa mission éducatrice.

Dans les écoles dites urbaines, la part à faire à l'enseignement littéraire devra être plus grande. Il s'agit ici de préparer les élèves à des études plus avancées. Mais la tendance de l'enseignement restera la même: formation au travail et à l'effort continu.

Aucun élève ne doit être dispensé du travail. Dans les écoles fréquentées par garçons et filles, il importe que les uns comme les autres participent au travail agricole.

2. — Ecoles primaires du deuxième degré.

Ces écoles grouperont des élèves sélectionnés, recrutés parmi les meilleurs sujets sortant des écoles rurales et parmi ceux sortant des écoles urbaines du premier degré.

La direction de l'école du deuxième degré sera confiée à un missionnaire qui pourra surveiller et guider le travail des instituteurs de couleur, suppléer éventuellement à leur insuffisance et donner

personnellement certains cours essentiels, tel l'enseignement des langues nationales. Ce sera aussi le rôle du missionnaire directeur de veiller à l'orientation de l'œuvre d'éducation.

Tous les élèves de l'école du deuxième degré, malgré la sélection qui aura été opérée lors de l'admission, ne passeront pas aux écoles spéciales; il faut donc donner aux élèves de cette catégorie d'écoles une formation telle que ceux qui ne pourront pour un motif quelconque dépasser le cycle des études primaires soient mis à même de continuer à vivre dans le milieu indigène avec la volonté et les moyens d'améliorer moralement et matériellement leur condition d'existence.

Le directeur fera oeuvre utile en éveillant par des causeries et des devoirs de rédaction les sentiments d'entr'aide et de coopération. Les jeux d'ensemble sont à organiser et à diriger vers le même but.

Mieux que les préceptes théoriques, ils développent la droiture et la correction; ils donnent la promptitude de décision et excitent l'amour-propre.

Il insistera sur le respect dû à l'autorité européenne et coutumière, aux résidents européens et au bien d'autrui.

On attachera aux exercices manuels la même importance qu'au 1^{er} degré. Toute école primaire du 2^{me} degré devra disposer de champs d'expérience et, si possible, d'une petite ferme modèle.

Ces champs d'expérience doivent être établis par les élèves et tous les travaux qu'ils nécessitent doivent être exécutés par eux. Ils doivent être suffisamment étendus pour que tous puissent s'y occuper activement pendant les heures de travail et y acquérir l'habitude de l'effort physique.

Il va sans dire que cette prescription ne pourra être observée que pour autant qu'on puisse disposer d'une superficie suffisante de terres arables qu'il ne sera pas toujours facile de trouver dans les centres. Les exercices pratiques d'agriculture seront conduits de façon à familiariser les élèves avec l'idée d'expérimentation. Il importe de leur faire comprendre que les méthodes culturelles des indigènes ne sont pas définitives, qu'elles peuvent être améliorées, qu'il faut rechercher toujours un progrès nouveau.

Les éducateurs devront s'attacher à donner à leurs élèves le goût des travaux agricoles, en leur faisant comprendre que ces travaux sont aussi nobles que n'importe quel autre travail et que l'agriculture en se perfectionnant peut donner l'aisance aux paysans sans le détacher du sol natal.

Il est indiqué d'autre part d'utiliser les ateliers, chantiers et autres installations qui existent dans la plupart des missions pour initier les élèves, suivant les aptitudes et les goûts de chacun et en tenant compte des contingences locales, au travail du bois et du fer, à la fabrication des briques, des poteries, voire des tuiles, à la couture, au repassage, à la cuisine.

S'inspirant des considérations qui précèdent, le programme de l'école du 2^{me} degré est conçu de manière à constituer le développement de celui du 1^{er} degré.

3. — Cours préparatoire à l'enseignement secondaire.

L'enseignement primaire du 2^{me} degré pour garçons se complète d'une année d'études supplémentaire dénommée « Cours préparatoire »

Cette classe correspond à une 6^{me} année primaire organisée, sous forme de cours préparatoire, en annexe aux écoles spéciales.

L'orientation de certains cours principaux pourra y être étudiée de manière que les élèves soient préparés à recevoir la formation spécialisée des cours d'enseignement secondaire qu'ils sont appelés à fréquenter. Exemples: dans une classe préparatoire à l'école moyenne, on accordera une attention spéciale à l'enseignement des langues nationales; dans une classe préparatoire à l'école professionnelle, les cours de dessin et d'arithmétique prévoiront des exercices applicables aux choses du métier; dans une classe préparatoire à l'école normale, on insistera principalement sur la révision sérieuse du programme primaire, etc.

Remarque importante.

Au point de vue de la régénération de la société indigène, l'éducation de la femme est capitale. Aussi accordera-t-on à l'enseignement des filles la sollicitude la plus grande.

Tenant compte des obstacles qui empêchent jusqu'à présent de retenir à l'école aussi longtemps que les garçons la généralité de la jeunesse féminine, il apparaît opportun de limiter actuellement à 5 ans la durée des études primaires pour les filles. Et comme la plupart des filles de l'intérieur du pays ne

semblent pas pouvoir dépasser actuellement le cycle des études primaires, il importe que les notions qu'on leur inculquera pendant le séjour à l'école, possèdent, outre leur valeur éducative, un caractère essentiellement pratique.

L'étude des branches littéraires sera moins développée qu'à l'école des garçons; par contre les branches d'économie domestique auront une large part dans le programme, l'expérience a d'ailleurs prouvé que les filles s'adonnent beaucoup plus volontiers à ces dernières parce qu'elles en aperçoivent plus clairement l'utilité.

B. — ECOLES SPECIALES OU ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Dans les écoles spéciales pour garçons, on n'admettra que les élèves qui ont suivi avec fruit le cours préparatoire et qui sont jugés aptes à poursuivre leurs études.

Dans les écoles spéciales de filles, on n'admettra que les élèves qui ont suivi avec fruit l'enseignement primaire du deuxième degré et qui sont jugées aptes à poursuivre les études.

1. — ECOLES MOYENNES POUR GARÇONS.

L'école moyenne est appelée à dispenser un enseignement susceptible d'assurer aux élèves une bonne formation générale, tant du point de vue moral et éducatif que dans le domaine intellectuel. Cette conception s'accorde parfaitement avec le désir universellement exprimé de voir se relever le niveau intellectuel des jeunes gens destinés à exercer des fonctions d'employés subalternes au service d'organismes administratifs, industriels et commerciaux de la Colonie.

Le programme de l'école moyenne est conçu de manière à réaliser ce double vœu. Il prévoit donc, outre les branches qui poursuivent un but de formation intellectuelle et éducative, l'enseignement des matières susceptibles de préparer directement les élèves à exercer efficacement les professions d'employés de bureau.

L'école moyenne n'a pas seulement pour but de dispenser une formation convenable aux élèves qui limiteront leurs études à l'enseignement qui s'y donne. Elle doit aussi pouvoir constituer une préparation efficace à un enseignement supérieur spécialisé.

Les maîtres attacheront une importance de premier plan à la formation morale des élèves. En conformité des principes moralisateurs enseignés au cours de religion, des notions de morale individuelle, altruiste et civique seront inculquées aux élèves à la faveur d'un cours systématique de causeries éducatives. Les professeurs se préoccupent également de poursuivre la formation morale des élèves à l'occasion de toute leçon susceptible de prêter à un commentaire éducatif.

Les élèves qui sortiront de l'école moyenne seront généralement appelés à travailler en contact avec les Européens.

Il faut donc qu'ils se présentent sous des dehors convenables et qu'ils aient de la tenue; pour qu'ils se sentent à l'aise dans le milieu européen, il importe que leurs manières ne choquent pas. Il faut dans une certaine mesure les européaniser.

Les futurs commis porteront à l'école un costume européanisé, simple, en bon état de propreté. A table, ils devront se servir de fourchettes, cuillers et couteaux. Les travaux manuels ne seront cependant pas négligés.

Dans les écoles qui disposent d'un atelier, le travail du bois et du fer exercera utilement les élèves à la confection de menus objets pratiques ou d'agrément. Pour ce qui regarde les travaux agricoles, il sera intéressant d'orienter les exercices vers le jardinage, dont la pratique permettra aux futurs clercs d'employer leurs loisirs à des occupations saines autant qu'utiles.

Les professeurs accorderont au cours d'orthophonie dans l'étude des langues nationales, toute l'attention qu'il mérite. Il ne suffira pas de procéder à des exercices systématiques d'élocution et de prononciation; on montrera aussi aux élèves la position que doivent occuper les organes de la voix pour assurer la correction du langage.

La direction de l'école veillera à ce que le cours de gymnastique soit donné régulièrement.

2. — ECOLES NORMALES

Les écoles primaires des deux degrés seront multipliées autant que possible sur tous les points du territoire.

Il faudra un nombre de plus en plus élevé d'instituteurs pour les desservir. Au Congo il faut recourir aux instituteurs de couleur.

Les écoles primaires développeront graduellement parmi les populations indigènes les qualités morales, l'aptitude au travail et l'habitude de l'effort continu, qui, est la caractéristique de toute civilisation progressive.

A cet effet, l'enseignement disposera, d'une part, de l'éducation religieuse et morale; d'autre part, de l'initiation au travail manuel que complèteront un enseignement littéraire très simple et quelques notions d'hygiène.

Appelé à propager cette éducation, l'instituteur devra se l'être assimilée lui-même. Aussi le sentiment de l'honneur et de la dignité, la prédominance des intérêts généraux, les habitudes de véracité et de droiture, d'une bonne hygiène et de la propreté seront au premier plan des préoccupations de l'enseignement et de la discipline des écoles normales.

L'instituteur indigène devra être un exemple édifiant et pour ses élèves et pour toute la population qui l'entoure.

A l'école normale, on poursuivra un double but: amener l'élève à bien connaître toutes les matières qu'il devra enseigner plus tard et lui apprendre à communiquer ses connaissances aux enfants tout en développant progressivement et harmonieusement toutes leurs facultés.

Le programme des écoles normales devra être adapté au milieu dans lequel travailleront les futurs instituteurs.

La langue indigène enseignée à l'école normale sera une des quatre *linguae francae*.

Les cours de pédagogie et de méthodologie auront un caractère tout à fait pratique; ils consisteront surtout en leçons à donner à l'école primaire du 1^{er} degré et du 2^{me} degré qui doit fonctionner à proximité de toute école normale comme école d'application.

L'enseignement de l'agriculture, qui tiendra une place importante dans le programme, sera adapté au milieu économique, à la nature des terres et au climat. Il conviendra d'insister sur les phénomènes naturels relatifs à la culture, l'amendement des terres, l'emploi des engrais, les soins à donner aux animaux domestiques, la pisciculture, l'apiculture, etc., suivant les régions.

Toute école normale entretiendra des champs de culture et des champs d'expérience modèles.

Comme autres travaux manuels, sont recommandés l'art d'entretenir une maison, la cuisine, le lavage et le repassage, et, suivant les régions, les métiers de menuisier, de forgeron, de potier, de tisserand, etc.

Les connaissances techniques à exiger des instituteurs ne seront fatalement qu'élémentaires notamment en matière d'arts et métiers indigènes. Il serait illusoire d'exiger que l'instituteur soit à la fois un forgeron accompli, un tisserand accompli, un potier accompli, etc.

La tâche de l'instituteur se bornera à pousser au perfectionnement des diverses industries locales.

Le programme de l'école normale est établi dans le but d'assurer la formation des instituteurs indigènes en trois années d'études faisant suite aux six années d'études de enseignements primaire. Toutefois, ce programme prévoit en outre le fonctionnement, facultatif, d'une quatrième année normale.

Cette classe constituera un complément de formation générale et professionnelle qui pourra s'adresser, au gré des missions, soit à tous les normaliens sortant de 3^{me} année, soit aux seuls éléments destinés à faire l'enseignement dans les écoles primaires du 2^{me} degré et dans les écoles spéciales. — En 4^{me} normale, on se préoccupera en ordre principal de développer les connaissances et l'expérience des élèves en matière de pédagogie et de méthodologie pratique.

Le programme de l'école normale des filles se rapproche sensiblement du programme des trois premières années d'études de l'école des garçons. Il a dû être mis en concordance avec l'allègement des programmes de l'école primaire pour filles (arithmétique et système métrique); des adaptations à l'enseignement pour filles ont été appliquées aux cours de causeries, d'hygiène, de dessin, de travail

manuel. Les maîtresses ne manqueront pas d'attacher une importance particulière aux cours de travaux à l'aiguille ainsi qu'aux travaux de ménage et d'économie domestique; ces cours sont essentiellement pratiques, et l'on devra y consacrer au moins une heure par jour. On n'omettra pas non plus de donner aux futures institutrices des notions de puériculture aussi complètes que le permet le temps dont on dispose.

3. — Ecoles professionnelles
question à l'étude.

4. — ECOLES MENAGERES.

L'éducation domestique des femmes est un facteur de première importance dans le relèvement de la race et dans le développement de ses besoins.

Les filles doivent être associées à l'éducation agricole et être enrôlées dans une section ménagère. - Le programme de celle-ci comportera tous les travaux agricoles et domestiques, les industries domestiques locales ainsi que les soins aux enfants, aux malades, et aux blessés. A la section ménagère, les leçons doivent se donner autant que possible au champ, à la ferme, à la cuisine, à l'atelier. Après la leçon, les élèves se rendent en classe et résument, avec l'aide de la maîtresse, dans leurs cahiers, les notions qui leur ont été enseignées.

Les maîtresses qui donnent l'enseignement dans les sections ménagères se conformeront aux directives qui suivent:

1°) Dans les sections ménagères, l'enseignement doit être essentiellement pratique.

2°) L'école doit préparer les jeunes filles à la vie. Il est donc indispensable de les faire travailler dans les conditions où elles se trouveront après leur sortie de l'école.

3°) L'enseignement doit être adapté aux ressources du pays. Les maîtresses doivent donc avoir une grande connaissance des conditions matérielles et même morales d'existence des indigènes et savoir tirer parti des ressources alimentaires locales.

4°) Tout doit être mis en œuvre pour développer les qualités morales des élèves.

5°) Il faut profiter de toutes les occasions pour faire disparaître chez les élèves la croyance dans l'efficacité des charmes, amulettes, recettes magiques, etc., croyance universellement répandue et fort difficile à détruire.

Dans le cours d'hygiène, il sera insisté fréquemment auprès des élèves sur la nécessité de recourir au médecin européen toutes les fois qu'elles mêmes ou un membre de leur famille paraissent atteints d'une affection grave.

6°) Il est désirable que les maîtresses des sections ménagères visitent de temps à autre leurs anciennes élèves en vue de se rendre compte du profit qu'elles ont tiré de l'enseignement reçu et de leur donner les conseils qui pourraient leur être utiles tant pour la santé et l'éducation des enfants que pour la tenue et le bien-être du ménage. Ces visites seront utiles aux maîtresses non moins qu'à leurs anciennes élèves. Elles leur permettront de juger des lacunes de leur enseignement et de l'orientation qu'il conviendra de lui donner.

C. — EMPLOI DES LANGUES DANS L'ENSEIGNEMENT.

La langue véhiculaire de l'enseignement doit retenir l'attention. Le Congo ne forme pas une unité linguistique. A côté des multiples dialectes locaux, quatre *linguae francae* de grande diffusion, sont en usage: le Kikongo, le Lingala, le Tshiluba et le Kiswahili.

L'enseignement en langue européenne se heurte à des objections sérieuses d'ordre pédagogique. C'est autant que possible dans leur langue qu'il faut enseigner aux indigènes si l'on veut que l'enseignement porte des fruits.

Mais à quel dialecte indigène convient-il de donner la préférence?

Certains dialectes locaux sont parlés par un nombre considérable d'indigènes et leur importance justifie l'impression de manuels classiques spéciaux et la formation d'un personnel enseignant en ces dialectes. Le même effort serait impossible réaliser pour les dialectes peu répandus.

Pour autant que la *lingua franca* se rapproche du dialecte local, c'est sans conteste à la première qu'il convient de donner la préférence, même à l'école rurale.

Les élèves de l'école primaire du second degré devraient apprendre au moins quelques éléments de la langue commerciale en usage dans leur région.

L'enseignement de l'une de nos langues nationales a son utilité dans les écoles primaires du second degré et dans les écoles spéciales. Les élèves groupés en ces établissements seront en effet en contact avec les Européens. Pour les élèves de l'école moyenne et, quoique dans une mesure moindre, pour les normaliens ainsi que pour les apprentis, la connaissance convenable de la langue du colonisateur est indispensable.

Au surplus, il faut tenir compte de l'intérêt supérieur qu'il y a à créer un lien linguistique entre les

indigènes et la métropole, à mettre à la portée de l'élite des populations congolaises notre patrimoine intellectuel, à faciliter les rapports entre colonisés et Européens.

Dans maints centres, les indigènes témoignent d'un vrai engouement pour la langue européenne. Il leur semble que la connaissance de cette langue doive du coup les hausser au niveau de l'homme blanc. Il est indiqué de tirer parti de cette disposition, mais ce serait une erreur regrettable de sacrifier la formation générale et surtout la formation au travail à une connaissance linguistique dont l'utilité pratique serait nulle, si elle ne sert pas de complément à une formation générale.

Les écoles subsidiées adopteront les dispositions suivantes quant à l'emploi des langues dans l'enseignement:

1. —Ecole primaire du 1^{er} degré:

Langue véhiculaire: langue maternelle (dialecte local), ou l'une des *linguae francae*.

Langue indigène à enseigner: la *lingua franca*.

Langue européenne: néant.

2. — Ecole primaire du 2^{me} degré.

Langue véhiculaire: comme au 1^{er} degré.

Langue indigène à enseigner: *lingua franca*, comme première langue.

Une des langues nationales: obligatoire, à titre de 2^{me} langue, dans les écoles du 2^{me} degré urbaines; facultative à l'école du 2^{me} degré rurale.

3. — Cours préparatoire à l'école spéciale.

Langue véhiculaire: *lingua franca* ou français, selon qu'il s'agit d'une école subsidiée rurale ou d'une école urbaine.

Langue indigène à enseigner: *lingua franca*, à enseigner comme 1^{re} langue dans les écoles rurales, comme 2^{me} langue dans les écoles urbaines.

Une des langues nationales: obligatoire, à titre de 1^{re} langue, dans les écoles urbaines; facultative dans les écoles rurales.

4. — Ecole moyenne pour garçons:

Langue véhiculaire: français.

Langue indigène à enseigner: *lingua franca*, à titre de 2^{me} langue.

Une des langues nationales: première langue.

5. — Ecole normale:

Langue véhiculaire: *lingua franca* ou langue maternelle.

Langue indigène à enseigner: *lingua franca* ou langue maternelle comme 1^{re} langue.

Une des langues nationales: obligatoire comme 2^{me} langue.

6. — Ecole Ménagère:

Langue véhiculaire: *lingua franca* ou langue maternelle.

Langue indigène à enseigner: *lingua franca*.

Langue européenne: néant.

7.—Ecoles professionnelles du bois et du fer:

Langue véhiculaire: *lingua franca*.

Langue indigène à enseigner: *lingua franca* comme 1^{re} langue.

Une des langues nationales: obligatoire à titre de 2^{me} langue.

8. — Remarque générale:

Dans les localités où, en raison de circonstances spéciales (hétérogénéité du milieu indigène ou conditions d'opportunité locale), il apparaît difficile ou inopportun d'ériger un dialecte indigène au rang de langue véhiculaire de l'enseignement, on pourra prendre une des langues nationales comme langue véhiculaire à tous les degrés.

III. — Programmes d'études

Ecole primaire pour garçons
Ecole primaire pour filles
Ecole moyenne pour garçons
Ecole normale pour garçons
Ecole normale pour filles
Ecole ménagère
Ecole professionnelle du bois
Ecole professionnelle du fer
Ecole moyenne d'agriculture

Programme de l'école primaire des garçons.

Ecole primaire du 1^{re} degré.

1^{re} Année.

RELIGION:

Programme à déterminer par les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE:

Lecture et écriture: étude des lettres et de leurs combinaisons (les exercices de lecture sont combinés avec les exercices d'écriture).

Elocution: entretiens prévus aux chapitres des leçons d'intuition et des causeries: récitation: étude de mémoire de quelques textes.

ARITHMETIQUE:

Formation, dénomination, représentation intuitive et chiffrée des nombres de 1 à 10; additions et soustractions, multiplications et divisions les quatre opérations combinées sur ces nombres; exercices oraux et graphiques; petits problèmes oraux; exercices et problèmes composés par les élèves.

SYSTEME METRIQUE:

Notion intuitive et pratique du mètre, du litre, du kilogramme, du franc, exercices de pesage, de mesurage, de paiement; petits problèmes oraux.

LEÇONS D'INTUITION:

Le corps humain, parties du corps; vêtements, la classe, objets de la classe; fleurs, fruits, plantes, animaux.

CAUSERIES:

Causeries générales: personnes, choses, scènes du milieu immédiat: politesse, tenue en classe, à l'église, à la rue, au village.

Causeries morales: causeries, contes, lectures sur des notions d'éducation individuelle: propriété, ordre, prudence, sincérité, — et d'éducation altruiste: relations avec les compagnons, respect et obéissance envers les parents et envers l'autorité.

HYGIENE:

propreté du corps, des vêtements, de la classe, de la cour, de l'habitation et de ses environs; soins à donner aux organes, précautions à prendre et choses à éviter en ce qui les concerne.

AGRICULTURE:

Voir travail manuel.

DESSIN:

voir travail manuel.

CHANT:

Petits chants simples en langue indigène appris par audition.

TRAVAIL MANUEL:

Travaux agricoles au champ scolaire.

Modelage: exécution en terre plastique d'objets simples étudiés dans les leçons d'intuition. Eléments du tissage et de la vannerie suivant les possibilités de l'industrie locale indigène.

GYMNASTIQUE:

Marches rythmées avec ou sans chant; jeux; danses régionales éventuellement épurées, là où cela peut se faire sans inconvénient.

Programme de l'école primaire des garçons.

Ecole primaire du 1^{er} degré.

2^{me} Année.

RELIGION:

Programme à déterminer par les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE:

Lecture et écriture: (exercices de lecture combinés avec exercices d'écriture et d'orthographe).

Elocution: même programme que pour la 1^{re} année.

Grammaire: notion du nom.

ARITHMETIQUE:

Formation, dénomination, représentation intuitive et chiffrée des nombres de 1 à 20; additions, soustractions, multiplications, divisions, les quatre opérations combinées sur ces nombres: la dizaine; les chiffres romain, exercices oraux et écrits: petits problèmes oraux, exercices d'invention composés par les élèves.

SYSTEME METRIQUE:

Mètre, litre, franc, kilogramme, demi-mètre, demi-litre, double-litre, demi-kilo, poids de deux kilos, pièce de 50 centimes, exercices comme en 1^{re} année: problèmes oraux.

LEÇONS D'INTUITION:

Plantes, fleurs, fruits, animaux, objets de fabrication indigène et outillage; métiers indigènes envisagés sous l'angle de l'originalité artistique.

CAUSERIES:

Causeries générales: événements locaux, accidents géographique de la région, phénomènes naturels, précautions à prendre pour éviter les accidents politesse.

Causeries morales: éducation individuelle: instruction, économie, travail, persévérance, modestie; éducation altruiste: respect dû aux autorités civiles et religieuses, aide aux vieillards et aux infirmes, douceur envers les animaux, respect des plantations: Aux élèves des écoles rurales qui ne dépasseront pas le cycle des études primaires du 1^{er} degré, il est désirable de donner, sous forme d'enseignement occasionnel, un aperçu très simple des devoirs prescrits par la législation sur les circonscriptions indigènes, l'impôt, etc.,

HYGIENE:

habitation, aliments et boissons, précautions à prendre contre le soleil, contre le froid, avec le feu; notions sommaires sur les maladies tropicales les plus répandues dans la région, précautions à prendre pour les éviter.

GEOGRAPHIE-HISTOIRE:

voir programme des causeries générales (accidents géographiques de la région et phénomènes naturels).

AGRICULTURE:

voir travail manuel.

DESSIN:

voir travail manuel.

CHANT:

petits chants simples en langue indigène appris par audition.

TRAVAIL MANUEL:

voir programme de 1^{re} année.

GYMNASTIQUE:

voir première année.

Programme de l'école primaire des garçons.

Ecole primaire du 2^{me} degré.

1^{re} Année.

RELIGION:

Programme à déterminer par les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE:

Lecture: lecture courante. Il est utile de faire précéder les lectures d'une petite causerie sur le texte à lire.

Elocution: entretiens prévus aux chapitres des leçons d'intuition et des causeries; récitation: étude de mémoire de quelques morceaux choisis.

Orthographe: enseignement occasionnel et leçons systématiques sur les difficultés orthographiques de la langue étudiée.

Grammaire: notion du nom, de l'adjectif, du verbe.

Rédaction: réponses à des questionnaires sur des textes lus ou sur les matières des leçons d'intuition et de causeries.

FRANÇAIS:

Vocabulaire et élocution: enseignement oral par la méthode directe; vocabulaire usuel; noms des objets de la classe, d'objets usuels, étude de nombreux noms, adjectifs et verbes les plus communément employés; étude des sons: exercices de langage, conversation usuelle.

Lecture et écriture: à la faveur de l'étude systématique du syllabaire.

ARITHMETIQUE:

Révision du cours de 2^{me} année du 1^{er} degré; formation, dénomination, représentation intuitive et chiffrée des nombres de 20 à 100, les quatre opérations fondamentales sur ces nombres (calcul mental et calcul écrit); étude systématique de la table de multiplication et de ses applications à la division des nombres de 10 à 100 par les 10 premiers nombres; la centaine; formation dénomination, représentation intuitive et chiffrée du dixième et du centième; recherche de la 1/2, du 1/3, du 1/4, des 2/3, des 3/4, etc. d'un nombre; exercices et problèmes écrits et oraux donnés par le maître et composés par les élèves.

SYSTEME METRIQUE:

Révision du cours de 2^{me} année du 1^{er} degré; notion intuitive et pratique du décimètre, du décimètre, du décalitre, du décilitre, du gramme, du décagramme, du décigramme, du décime; hectomètre, centimètre, hectolitre, centilitre, billet de 100 frs, centime, hectogramme, centigramme, doubles et demis des multiples et sous-multiples enseignés, billets de 5 frs. de 20 frs. de 100 frs; exercices pratiques; problèmes écrits et oraux.

LEÇONS D'INTUITION:

Feuilles, fleurs, fruits, plantes, animaux; outils de fabrication indigène et de fabrication européenne en usage dans le pays; causeries d'après tableaux; métiers indigènes.

CAUSERIES:

Causeries générales: coutumes et pratiques du pays, entretiens sur les industries et métiers locaux; politesse.

Causeries morales: éducation individuelle: répétition des notions enseignées au 1^{er} degré, tempérance, prévoyance, courage, travail, paresse: éducation altruiste: répétition des conseils donnés au 1^{er} degré, charité, bienfaisance, générosité, dévouement: éducation civique: respect dû aux autorités européennes et indigènes.

HYGIENE:

hygiène de l'habitation; eau : qualité de l'eau potable, endroits où il faut la puiser, purification de l'eau, notions pratiques sur la malaria, la maladie du sommeil, le pal, la variole, la fièvre récurrente.

GEOGRAPHIE-HISTOIRE:

Plan et orientation de la classe et de l'école; environs de l'école; accidents géographiques de la région; étude sommaire du territoire (ou de la ville): histoire du territoire (ou de la ville); croquis et cartes.

AGRICULTURE:

Différentes espèces de terrains, caractéristiques, qualités, défauts, moyens à employer pour les améliorer; engrais verts et autres: préparation du terrain pour les semis et les plantations; disposition des parcelles.

DESSIN:

1. Notion et tracé à main libre de lignes droites (horizontales, verticales, obliques) et de lignes courbes, sous forme d'objets réels pris de préférence à la vie indigène; lances, filets, barrières, couteaux, arcs. etc. - Les mêmes lignes combinées en ornements d'inspiration indigène.

Notion intuitive du carré et du rectangle; dessin d'après nature d'objets renfermant ces éléments: feuilles de papier, enveloppes, ardoises, cadres nattes, etc.; dessin à main libre d'ornements simples dérivant du carré et du rectangle, inspirés de préférence des motifs employés pour la décoration des objets de fabrication indigène.

2. Dessin de mémoire d'objets simples isolés: croquis rapides exécutés librement par les élèves (sujets suggérés ou non).

ECRITURE:

Etude méthodique des minuscules.

CHANT:

Exécution de beaux chants en langue indigène, (par audition).

TRAVAIL MANUEL:

1. Travaux agricoles au champ scolaire.

2. Travaux de modelage comme au 1^{er} degré: développements appropriés à l'âge des élèves; travaux de tissage, vannerie, etc. (selon les possibilités régionales).

GYMNASTIQUE:

Exercices d'ordre, extensions, suspensions, exercices d'équilibre, exercices pour la nuque, les épaules, le dos, l'abdomen, exercices latéraux, marches, courses, sauts, exercices respiratoires et calmants, jeux; danses régionales éventuellement épurées, là où cela peut se faire sans inconvénient.

Programme de l'école primaire des garçons.

Ecole primaire du 2^{me} degré.

2^{me} Année.

RELIGION: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE:

Lecture: Lecture courante et lecture expressive; les textes à lire font l'objet d'une analyse très simple avant d'être lus.

Elocution: exercices comme en première année.

Orthographe: développement du programme de première année.

Grammaire: le nom, l'adjectif, le verbe, le pronom; préfixes, infixes, suffixes; conjugaison des verbes aux temps les plus employés; analyse grammaticale en rapport avec les notions étudiées, distinction des parties de la proposition.

Rédaction: comparaison entre deux choses concrètes; petites narrations et descriptions des faits vécus par l'enfant.

FRANÇAIS:

Vocabulaire et élocution: développement du programme de la première année, extension du vocabulaire scolaire afin de préparer les élèves à recevoir certains cours en français dès la 5^{me} année (par exemple l'arithmétique, les leçons d'intuition, la géographie); exercices systématiques de prononciation, causeries basées sur l'intuition d'après tableaux ou sur des choses de la nature ou de l'entourage des élèves; récitation expressive de quelques morceaux choisis.

Lecture, écriture, orthographe: développement du cours précédent; lecture courante, dictées.

Grammaire: Le nom: genre et nombre, régie générale de la formation du féminin et du pluriel; notion de l'article et du qualificatif; conjugaison orale d'abord, écrite ensuite, des verbes avoir et être aux trois temps principaux de l'indicatif; idée du pronom (pour les besoins de la conjugaison enseignée).

Rédaction: réponse à des questionnaires sur les matières des causeries, petits résumés de leçons.

ARITHMETIQUE:

Révision du cours précédent. Formation, dénomination, représentation chiffrée des nombres de 100 à 1000; les quatre opérations appliquées à ces nombres dans un ordre progressif (calcul mental et écrit): multiplication par un nombre ne renfermant que des unités simples; par 10, par un nombre exact de dizaines, par un nombre de deux chiffres; division par un nombre ne renfermant que des unités simples, par 10, par 100. — Formation, dénomination, représentation intuitive et chiffrée des nombres décimaux dans les limites de la numération enseignée; problèmes écrits et oraux: achats, ventes, gains, pertes; exercices d'invention par les élèves.

SYSTEME METRIQUE:

Révision du cours de première année. Kilomètre, millimètre, kilogramme, kilolitre, millilitre. Etude systématique des mesures de longueur, de capacité, de poids, de monnaie; rapports entre l'unité principale et les multiples et sous-multiples décimaux dans les limites de la numération étudiée; représentation décimale de ces éléments. Connaissance intuitive du mètre carré, du décimètre carré, du décamètre carré; exercices pratiques; problèmes et exercices oraux et écrits.

LEÇONS D'INTUITION:

Causeries d'après tableaux. Produits et industries agricoles du pays: copal, noix palmistes, huiles, café, cacao, coton, tabac, fibres diverses etc. Métiers indigènes envisagés sous l'angle de l'originalité artistique.

CAUSERIES:

Causeries générales: coutumes et pratiques du pays, industries et métiers locaux, croyances

superstitieuses, rôle néfaste des féticheurs, rôle des Européens dans le pays; politesse.

Causeries morales: éducation individuelle; prévoyance, honnêteté, honneur, dignité; éducation altruiste: respect de la vie, du bien, de la liberté, de la réputation d'autrui, calomnie et diffamation; éducation civique: respect de la propriété publique, de la loi, du drapeau, de la famille royale, patriotisme.

HYGIENE:

maladies de la peau, maladies du ventre, maladies de la poitrine: symptômes, causes, propagation, précautions, soins.

GEOGRAPHIE - HISTOIRE:

Notions élémentaires de géographie générale et de cosmographie: le globe terrestre, le soleil, la lune, les étoiles, le jour, la nuit, les cinq parties du monde, les grands océans, quelques grands voyages sur la sphère. Le Congo Belge: situation, limites, chefs-lieux, description du cours du fleuve Congo; croquis et cartes.

AGRICULTURE:

Cultures du pays, variétés à choisir, plantations, semis, soins des plantations, récolte: choix des boutures ou des graines pour les cultures de l'année suivante: conservation et transformation des produits: culture des arbres fruitiers: variétés à choisir, greffage, soins; oiseaux utiles, oiseaux nuisibles; insectes nuisibles et leur destruction; culture des arbres et des plantes donnant les produits d'exportation; destruction des insectes et des animaux nuisibles.

DESSIN:

I.— Notion intuitive du triangle et du losange; dessin d'après nature d'objets renfermant ces éléments et choisis de préférence dans le milieu indigène; dessin à main libre d'ornements simples pris à l'art nègre et dérivant du carré, du rectangle, du triangle et du losange; groupement de ces motifs en bandes décoratives.

II.— Dessin silhouetté, en noir et en couleur, d'objets de lignes simples: feuilles, fruits, poteries indigènes, etc.

III.— Dessin de mémoire: comme en première année.

ECRITURE:

Etude méthodique des majuscules.

CHANT:

Etude de quelques beaux chants en langue indigène (et en français, dans les écoles où le français est enseigné). Quelques notions de théorie musicale (enseignement facultatif): la gamme, l'accord parfait et son renversement, tons, demi-tons, degrés, exercices de lecture sans mesure et avec mesure, exercices de solfège, dictées musicales, exercices de vocalise et d'adaptation de paroles.

TRAVAIL MANUEL:

Développement du cours précédent.

GYMNASTIQUE:

Voir première année.

Programme de l'école primaire des garçons.

Ecole primaire du 2^{me} degré.

3^{me} Année.

RELIGION:

Programme à déterminer par les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE:

Lecture: Lecture expressive.

Elocution: exercices comme dans les deux années précédentes; compte-rendu oral de lectures et de leçons.

Orthographe: développement du programme de 2^{me} année.

Grammaire: étude des parties du discours; préfixes, infixes, suffixes; accords; conjugaison des verbes; la préposition, la phrase, les compléments; analyse logique et grammaticale.

Rédaction: narrations, descriptions, comptes rendus de leçons, lettres.

FRANÇAIS:

Vocabulaire et élocution: développement du programme de 4^{me} année; petites leçons pratiques, mais systématiques, de vocabulaire: séries de mots groupés d'après une idée commune, contraires, synonymes; entretiens d'après tableaux sur des choses de la nature et sur les matières du programme de causeries générales; comptes rendus des leçons faites en français; notions pratiques de prononciation, d'accentuation, de liaison; récitation expressive de quelques morceaux en prose et en vers.

Lecture: lecture courante et lecture expressive.

Orthographe: notions occasionnelles; enseignement systématique à la faveur de dictées, d'explication orthographique de morceaux choisis, de copies de textes, de leçons spéciales sur les difficultés orthographiques les plus courantes (redoublement de consonnes, finales homonymes, m devant b et p. etc.).

Grammaire: Le nom: règle générale d'accord; les articles: pratique de leurs emplois; l'adjectif qualificatif; règle générale de la formation du féminin et du pluriel; le verbe; règle générale d'accord, conjugaison orale et écrite des verbes avoir et être ainsi que des verbes réguliers usuels aux temps de l'indicatif et de l'impératif; notion du pronom, dans les limites nécessitées par la conjugaison; distinction des parties de la proposition; analyse grammaticale dans la limite des éléments étudiés; applications orales et écrites.

Rédaction: développement du cours précédent; petites narrations et descriptions.

ARITHMETIQUE:

Révision du cours précédent. Notions élémentaires et pratiques sur la numération parlée et sur la numération écrite des nombres entiers et décimaux; les quatre opérations appliquées à ces nombres dans un ordre progressif (calcul mental et calcul écrit); multiplication par un nombre d'un chiffre, par 10, 100, 1.000. par un nombre formé de dizaines et d'unités; division par un nombre ne renfermant que des unités simples, par 10, 100, 1000, par un nombre formé de dizaines et d'unités; progression similaire pour les nombres décimaux; multiplication rapide par 5, 25, 50, 125; exercices et problèmes sur la méthode de réduction à l'unité; application de ce procédé à la règle de trois; nombreux exercices et problèmes divers: exercices d'invention par les élèves.

SYSTEME METRIQUE:

Révision du cours de 2^{me} année. Exposé intuitif, pratique et raisonné du système légal des poids et mesures. Mesures de surface: mètre carré; décimètre carré, décamètre carré, hectomètre carré; mesures agraires correspondantes; rapports entre les mesures de surface étudiées, représentation décimale de ces rapports: périmètre et surface du carré, du rectangle, du parallélogramme, du triangle.

LEÇONS D'INTUITION:

Produits locaux. Productions minérales du pays: cuivre, fer, charbon, étain, pierre calcaire, argile, sable, grès, diamant, or. etc. Métiers indigènes comme en 2^{me} année.

CAUSERIES GENERALES:

Notions sur la législation du Congo Belge: recensement et mutations; pouvoirs établis: européen et indigène; travaux imposés à la chefferie, propreté du village, installations hygiéniques, dispensaires, cimetières, prisons, gîtes d'étape; impôt indigène, milice, chasse, port d'armes, danses, chanvre, alcool, jeux de hasard. Le professeur insistera sur les points suivants: caractère d'utilité sociale des obligations imposées à l'indigène, raisons qui commandent de respecter les autorités établies, avantages d'ordre matériel et d'ordre moral qui résultent du respect de la loi, justice des sanctions.

Causeries morales:

éducation individuelle: désintéressement, sacrifice, reconnaissance, ingratitude; éducation altruiste: équité, justice, respect des opinions et des croyances, devoirs des enfants envers les parents; éducation civique: voir causeries générales.

HYGIENE:

Révision des notions enseignées dans les classes précédentes; pre-premiers soins en cas d'accidents: asphyxie, hémorragie, brûlure, empoisonnement, syncope, morsure de serpent, foulure, fracture; quelques notions d'aseptie et d'antiseptie; soin des plaies; maladies vénériennes.

GEOGRAPHIE — HISTOIRE:

Etude méthodique de la géographie physique, ethnographique, économique et politique du Congo Belge; note: on développera particulièrement les notions relatives à la province et au district dans lesquels l'école est située. Cartes. Histoire de l'occupation du Congo par la Belgique.

AGRICULTURE:

Révision du cours donné dans les deux années précédentes; petit bétail, éventuellement gros bétail, animaux et oiseaux de basse-cour; soins, maladies, remèdes, nourriture, choix des reproducteurs; conditions que doivent réunir les étables, les clapiers, les poulaillers, les pigeonniers: traitement des produits.

DESSIN:

I. Notion intuitive du cercle et de l'hexagone; dessin d'après nature d'objets renfermant ces éléments; dessin à main libre d'ornements indigènes dérivant des figures géométriques étudiées: groupement de ces motifs en bandes décoratives, semis, jeux de fonds, etc. Dessin de feuilles, fleurs, fruits, armes, outils, pièges, arbres caractéristiques etc.; matières colorantes existant dans la région.

II. Dessin de mémoire: dessin libre d'objets combinés et de petites scènes familiales de difficulté progressive.

III. Dessin à main libre ou à la règle: notion exacte des figures géométriques étudiées, plan d'une case modèle, d'une porte, d'une fenêtre.

ECRITURE:

Minuscules et majuscules: écriture grande, moyenne, petite.

CHANT:

Exécution de chants: développement du cours précédent; chants à deux voix: théorie musicale (enseignement facultatif): révision du cours précédent; manière de prendre le ton à l'aide de formules; exercices de solfège; dictée musicale; exercices de vocalise et d'adaptation de paroles à la musique.

GYMNASTIQUE:

Voir première année.

TRAVAIL MANUEL:

I. Travaux agricoles.

II. Modelage: exécution en terre plastique d'objets de forme plus compliquée: case, pirogue, siège, lit indigène, avec décoration appropriée.
Exercices de tissage, vannerie, etc. (selon les possibilités régionales).

Programme de l'école primaire des garçons.

Cours préparatoire (6^{me} Année primaire).

RELIGION:

Programme à déterminer par les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE:

Lecture: lecture expressive comme en 5^{me} année.

Elocution: programme comme en 5^{me} année.

Orthographe: développement du programme de 5^{me} année.

Grammaire: Révision du programme de 5^{me} année; rappel et coordination des règles de grammaire dont la notion demande à être précisée ou approfondie: analyse logique et grammaticale.

Rédaction: développement du programme de 5^{me} année, rédaction épistolaire.

FRANÇAIS:

Elocution: entretiens sur les matières des leçons d'intuition et des causeries générales; entretiens sur les professions; reproduction de morceaux en prose, préalablement expliqués en employant les mots propres, les expressions et tournures nouvellement étudiées; comptes rendus de leçons: reproduction libre de récits et de lectures; notions d'orthophonie pratique comme en 5^{me} année: récitations.

Vocabulaire: extension du cours précédent; enseignement occasionnel et systématique, exercices élémentaires sur la composition des mots, séries sur les contraires, les synonymes, les homonymes.

Lecture: lecture expressive.

Orthographe: développement du cours précédent.

Grammaire: révision et développement des matières du cours précédent; le nom: noms terminés par s, z, s, au, ou, al, ail; le qualificatif: règles importantes relatives à la formation du pluriel et du féminin des qualificatifs: principales espèces d'articles et d'adjectifs; pratique de leurs emplois; le pronom; la proposition, la phrase, les compléments du verbe; le verbe: notion pratique des modes, conjugaison des verbes usuels au temps et modes communément employés: règles générales d'accord du participe passé; analyse logique et grammaticale dans la limite des éléments étudiés; applications orales et écrites.

Rédaction: narrations, descriptions, lettres.

ARITHMETIQUE: Révision du cours précédent. Les quatre opérations fondamentales sur les nombres entiers et décimaux; preuve par neuf des opérations, recherche du quotient à moins de 0,1 de 0,01, de 0.001, près; cas de multiplication rapide par 5, 9, 11, 15, 19, 25, 50, 75, 100, 125; cas de division rapide par 5, 25, 50, 125, 150; calcul mental; méthode de réduction à l'unité appliquée à la règle de trois, à la recherche de l'intérêt, à la recherche de la perte ou du gain évalués en pour cent; premiers éléments sur les fractions: formation matérielle, dénomination, représentation intuitive et chiffrée des fractions ordinaires; addition et soustraction des fractions ayant le même dénominateur; transformation des nombres entiers et des nombres fractionnaires en expressions fractionnaires et réciproquement: multiplication et division des fractions par un nombre entier. Exercices et problèmes divers.

SYSTEME METRIQUE: Révision du système légal des poids et mesures. Mesures de surface: révision du cours de 3^{me} année du 2^{me} degré; circonférence et surface du cercle. Connaissance intuitive du mètre cube, du décimètre cube, du centimètre cube; volume du cube et du parallélépipède rectangle.

LEÇONS D'INTUITION: Industries du pays: briques, chaux, ciments, industries textiles, industries de transformation des produits agricoles, industries du cuivre, du fer de l'étain, de l'or, du diamant, etc; outils employés dans la menuiserie et le travail du fer.

CAUSERIES:

Causeries générales: récapitulation du cours de 3^{me} année du 2^{me} degré; décret sur les circonscriptions

indigènes: pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire; poste, marché, monnaie.

Causeries morales: éducation individuelle: devoirs professionnels: éducation altruiste: respect du travail, respect de la femme, prostitution, devoirs des pères de famille; éducation civique: devoirs sociaux, défense nationale, devoirs fiscaux (voir causeries générales); attachement à la Belgique.

HYGIENE: Récapitulation du cours donné dans les années précédentes; développement du programme de la 3^{me} année du 2^{me} degré.

AGRICULTURE: Révision du cours donné au 2^{me} degré.

GEOGRAPHIE-HISTOIRE: Etude générale sommaire de l'Afrique: situation, étendue, relief, mers, îles principales, climats, hydrographie, populations, productions principales; description sommaire des contrées qui avoisinent le Congo Belge.

Notions succinctes sur la géographie de la Belgique: situation, quelques villes, fleuves, chemins de fer (longueur), quelques indications sur la richesse et d'activité du peuple belge, la famille royale.

DESSIN:

1. Dessin d'après nature comme en 2^{me} année du 2^{me} degré - combinaisons décoratives d'inspiration indigène.
2. Dessin de mémoire: développement du cours précédent - Quelques exercices de croquis d'attitude.
3. Dessin à main libre ou à la règle: figures géométriques: plan et coupe de portes, de fenêtre, de meubles divers; dessin à l'échelle.

ECRITURE: voir programme de la 3^{me} année du 2^{me} degré.

CHANT: Chants: développement du cours précédent; chants à une voix, à deux voix, à trois voix. Théorie musicale (enseignement facultatif): silences, barres de mesures, tons, demi-tons, etc. exercices de lecture et d'intonation, dictées, vocalise et adaptation de paroles à la musique.

GYMNASTIQUE: voir programme de la 3^{me} année du 2^{me} degré.

TRAVAIL MANUEL:

1. Travaux agricoles.
2. Modelage: développement du cours précédent: maquette d'un village modèle, moyen de locomotion, etc.: tissage, vannerie, métiers d'arts divers, (selon les possibilités régionales).

Programme pour l'école primaire des filles.

Ecole primaire du 1^{re} degré.

1^{re} Année.

Même programme que pour l'école des garçons, sauf en ce qui concerne les points suivants:

TRAVAIL MANUEL: Travaux agricoles au champ scolaire.

Couture: points de devant, de piqûre, cordonnet, à la croix sur gros tissus en tirant un fil, tricot à deux aiguilles: montage du tricot, mailles à l'endroit, à l'envers, etc.; quelques travaux d'agrément.

Travaux domestiques: entretien général de la classe et de l'habitation en bon état de propreté.

2^{me} Année.

Même programme que pour l'école des garçons, sauf en ce qui concerne les points suivants:

TRAVAIL MANUEL: **Travaux agricoles** et **domestiques comme** en 1^{re} année.

Couture: points de devant, de piqûre, de cordonnet, à la croix sur tissus moins gros que ceux employés en 1^{re} année et sans tirer un fil; tricot à deux aiguilles; quelques travaux d'agrément, dont la décoration s'inspire de motifs indigènes.

Programme pour l'école primaire des filles.

Ecole primaire du 2^{me} degré.

1^{re} Année.

RELIGION:

Programme à déterminer pour les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE:

(Idem école des garçons)

FRANÇAIS:

Vocabulaire et élocution: enseignement oral par la méthode directe. Vocabulaire usuel: noms des objets de la classe, d'objets usuels, étude de nombreux noms, adjectifs et verbes les plus communément employés; étude des sons, exercices de langage, conversation usuelle.

Lecture et écriture: étude du syllabaire.

ARITHMETIQUE: Révision du cours de 2^{me} année du 1^{er} degré.

Formation, dénomination, représentation intuitive et chiffrée des nombres de 20 à 100; les quatre opérations fondamentales sur ces nombres (calcul mental et calcul écrit); étude systématique de la table de multiplication et de ses applications à la division des nombres de 10 à 100 par les dix premiers nombres; la centaine; exercices et problèmes écrits et oraux donnés par le maître et composés par les élèves.

SYSTEME METRIQUE: Révision du cours de 2^{me} année de 1^{er} degré.

Notion intuitive et pratique du décimètre, du décimètre, du décalitre, du décilitre, du gramme, du décagramme, du décigramme, du décime: doubles et demis des multiples et sous-multiples enseignés, billets de 5 frs. et de 20 frs.; exercices pratiques: problèmes et exercices écrits et oraux.

LEÇONS D'INTUITION: Feuilles, fleurs, fruits, animaux; plantes alimentaires; métiers indigènes: causeries d'après tableaux.

CAUSERIES: (Idem école des garçons).

HYGIENE: (idem école des garçons).

GEOGRAPHIE-HISTOIRE: (Idem école des garçons).

AGRICULTURE: (Idem école des garçons).

DESSIN: (Idem école des garçons).

CALLIGRAPHIE: (Idem école des garçons).

CHANT: (Idem école des garçons).

TRAVAIL MANUEL: **Travaux agricoles** en rapport avec le programme d'agriculture.

Couture: points de piqûre, de devant et de côté sur plis rentrés; tricot à quatre aiguilles; étude de la chaussette, premiers exercices de raccommodage; quelques travaux d'agrément, de préférence d'inspiration spécifiquement indigène.

Travaux ménagers: exercices pratiques en concordance avec le cours d'hygiène. Nettoyage et entretien de l'habitation et de son mobilier, ventilation de la case indigène, entretien des récipients

destinés à contenir la nourriture et les boissons, préparation du feu, entretien des appareils d'éclairage, exercices de purification de l'eau.

GYMNASTIQUE: (Idem école des garçons)

Programme pour l'école primaire des filles.

Ecole primaire du 2^{me} degré.

2^{me} Année.

RELIGION: Programme à déterminer pour les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE: (Idem école des garçons).

FRANÇAIS:

Vocabulaire et élocution: développement du programme du cours précédent: exercices systématiques de prononciation, causeries d'après tableaux ou sur des choses de la nature et de l'entourage des élèves, récitation de morceaux choisis.

Lecture et écriture: développement du cours précédent, lecture courante, dictées.

Grammaire: Le nom: genre et nombre, règle générale de la formation du féminin et du pluriel: notion de l'article, notion du qualificatif; conjugaison orale des verbes avoir et être aux trois temps principaux de l'indicatif.

ARITHMETIQUE: Révision du cours précédent. Formation, dénomination, représentation chiffrée des nombres de 100 à 1.000; les quatre opérations appliquées à ces nombres dans un ordre progressif (calcul mental et calcul écrit); multiplication par un nombre ne renfermant que des unités simples, par 10, par un nombre exact de dizaines, par un nombre de deux chiffres; division par un nombre ne renfermant que des unités simples, par 10, par 100. Formation, dénomination, représentation intuitive et chiffrée du dixième et du centième, du millième; recherche de la 12, du 13, du 14, des 2/3, des 3/4 etc. d'un nombre; exercices et problèmes écrits et oraux; exercices d'invention par les élèves.

SYSTEME METRIQUE: Révision du cours de 1^{re} année. Hectomètre, centimètre, hectolitre, centilitre, hectogramme, centigramme, billet de 100 francs, centime. Kilomètre, millimètre, kilogramme. Etude systématique des mesures de longueur, de capacité, de poids, de monnaie; rapports entre l'unité principale et les multiples et sous-multiples décimaux dans les limites de la numération étudiée (sans représentation décimale chiffrée).

LEÇONS D'INTUITION: Causeries d'après tableaux. Principaux produits agricoles du pays. Ustensiles et objets de ménage. Métiers féminins indigènes envisagés sous l'angle de l'originalité artistique.

CAUSERIES: (Idem école des garçons).

HYGIENE: (Idem école des garçons).

GEOGRAPHIE-HISTOIRE: Notions élémentaires de géographie générale et de cosmographie: le globe terrestre, le soleil, la lune, les étoiles, le jour, la nuit, les cinq parties du monde, les grands océans, quelques grands voyages sur la sphère.

AGRICULTURE: (Idem école des garçons).

DESSIN: (Idem l'école des garçons).

CALLIGRAPHIE: (Idem école des garçons).

CHANT: (Idem école des garçons).

TRAVAIL MANUEL: Travaux agricoles: voir cours précédent.

Couture: points de surjet, de feston, de flanelle, tricot à quatre aiguilles; étude du bas, ravaudage et manière de renforcer le tricot; travaux systématique de raccommodage; confection de vêtements simples; travaux d'agrément, dont la décoration s'inspire de motifs indigènes.

Travaux ménagers: révision des exercices effectués en 1^{re} année; pratique des préceptes d'hygiène concernant l'entretien des différentes pièces de l'habitation, des objets de literie, des vêtements, des ustensiles de ménage; nettoyage et repassage du linge et des vêtements; conservation du linge, des vêtements, des chaussures; exercices intuitifs sur les préceptes d'hygiène à appliquer avant, pendant et après les repas.

GYMNASTIQUE: (Idem école des garçons).

Programme pour l'école primaire des filles.

Ecole primaire du 2^{me} degré.

3^{me} Année.

RELIGION: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE: (Idem école des garçons).

FRANÇAIS:

Vocabulaire et élocution: voir 2^{me} année du 2^{me} degré.

Lecture: courante et expressive.

Ecriture et Orthographe: développement du cours précédent; quelques leçons spéciales sur les difficultés orthographiques les plus courantes: redoublement de consonnes, m devant b et p, finales homonymes, etc. - dictées.

Grammaire: Le nom: règle générale d'accord; le qualificatif: règle générale de la formation du féminin et du pluriel; le verbe: règle générale d'accord, conjugaison orale et écrite des verbes avoir et être, ainsi que des verbes réguliers usuels au présent, passé, futur, de l'indicatif; notion du pronom dans les limites nécessitées par la conjugaison - applications orales et écrites, dictées.

Rédaction: réponse à des questionnaires sur les matières des causeries.

ARITHMETIQUE: Révision du cours précédent. Les quatre opérations appliquées aux nombres entiers dans un ordre progressif (calcul mental et calcul écrit; multiplication par un nombre d'un chiffre, par 10, par 100, 1000, par un nombre formé de dizaines et d'unités; division par un nombre ne renfermant que des unités simples, par 10, 100, 1000, par un nombre formé de dizaines et d'unités. Formation, dénomination, représentation intuitive et chiffrée des nombres décimaux; les quatre opérations sur ces nombres; multiplication rapide par 5, 50, 25, 125; exercices et problèmes par la méthode de réduction à l'unité; nombreux exercices et problèmes divers.

SYSTEME METRIQUE: Récapitulation systématique du cours de 2^{me} année. Système légal des poids et mesures; représentation décimale chiffrée des multiples et sous-multiples décimaux dans la limite de la numération étudiée. Connaissance intuitive du mètre carré, du décimètre carré, du décimètre carré; mesures agraires correspondantes; rapports entre les mesures de surface étudiées, représentation décimale de ces éléments; périmètre et surface du carré et du rectangle.

LEÇONS D'INTUITION: Causeries intuitives sur les industries locales. Principaux produits alimentaires. Métiers indigènes comme en 2^{me} année.

CAUSERIES:

Causeries générales: petit cours théorique et éducatif d'économie domestique, dont les notions simples seront appliquées à la faveur des travaux pratiques prévus au chapitre des travaux manuels; tenue du ménage, composition du mobilier, ustensiles de ménage: emploi et entretien; entretien de l'habitation et de ses abords: composition d'une bonne alimentation et moyens de la varier; utilisation des moyens d'éclairage; entretien du linge, des vêtements, des objets de literie, etc.

Causeries morales: Causeries sur l'éducation individuelle et altruiste; même programme que pour les garçons; éducation civique: révision des entretiens donnés en 2^{me} année du 2^{me} degré; causeries spéciales: qualités d'une bonne ménagère, danger de l'inconduite, emploi des ressources du ménage, avantage de l'épargne, placement des économies, devoirs sociaux et familiaux de la femme, devoirs des mères de famille, éducation des enfants.

HYGIENE: (Idem école des garçons); notions pratiques de puériculture.

GEOGRAPHIE-HISTOIRE: Le Congo Belge; situation, limites, chefs-lieux, description du cours du

fleuve Congo, chemins de fer, principales productions.

Cartes. Résumé de l'histoire de l'occupation du Congo par la Belgique. La Belgique: quelques indications sur la richesse et l'activité du peuple belge, famille royale.

AGRICULTURE: (Idem école des garçons).

DESSIN: (Idem école des garçons).

CALLIGRAPHIE: (Idem école des garçons).

CHANT: (Idem école des garçons).

TRAVAIL MANUEL: **Travaux agricoles:** développement du cours précédent.

Couture: point boutonnée, fixation des boutons, œillets, agrafes, pressions; tracé, coupe et confection de vêtements simples; travaux de raccommodage; tricot, rempiétage du bas, ravaudage, remmaillage; tricot d'une brassière, de chaussons de bébés, de bonnets, etc; travaux d'agrément.

Travaux ménagers: exercices méthodiques et suivis concernant la tenue du ménage, l'entretien de l'habitation et de ses abords, la préparation des aliments et la manière de varier l'alimentation selon les ressources de la région.

Note: Les travaux d'agrément prévus au programme de la couture ne peuvent être enseignés qu'en supplément des travaux utiles. On insistera sur les exercices de raccommodage et sur la confection de lingerie et de vêtements d'utilité générale.

GYMNASTIQUE: (Idem école des garçons).

Programme pour l'école moyenne des garçons.

1^{re} Année.

RELIGION: Programme à déterminer pour les autorités religieuses.

FRANÇAIS:

Lecture: lecture cursive de courtes œuvres narratives et dialoguées. Exercices de lecture expressive, exercices de mémoire et de diction sur des textes expliqués en classe.

Littérature: Programme à répartir sur les 4 années d'études selon un développement de difficulté progressive:

notions de théorie littéraire: le style, les qualités du style, les figures de style; la composition, les lois générales de la composition; les genres littéraires.

analyse littéraire de morceaux choisis en prose et en vers - En 3^e et 4^e années: très brèves notices sur les auteurs des textes expliqués.

Grammaire: Révision, au moyen de lectures et dictées, des matières enseignées à l'école primaire. Espèces principales de déterminatifs et de pronoms. Conjugaisons. Verbes actif, passif, réfléchi. Compléments du nom et du verbe, emploi et place des compléments, accord du participe passé des verbes employés aux voix active et passive. Etude élémentaire des mots invariables. Analyses en rapport avec les éléments étudiés. Dictées.

Orthographe: leçons spéciales d'orthographe sur les difficultés groupées en séries selon leurs similitudes ou leurs différences; initiales et finales homonymes, doublement des consonnes, emploi des accents, trait-d'union etc. Dictées; explication orthographique de morceaux lus.

Vocabulaire et phraséologie: (Programme pour les deux premières années d'études): exercices élémentaires sur la dérivation et la composition des mots; mots groupés d'après une idée commune; groupes de mots sur les contraires, les corrélatifs, les homonymes; exercices sur les familles de mots; exercices sur la propriété des termes; remplacer la périphrase par le terme propre et réciproquement, chercher les mots qui manquent dans un texte, faire varier le sens d'un mot en changeant le contexte ... etc., exercices sur les familles d'idée. Leçons de choses.

Orthophonie: Notions pratiques de prononciation et d'accentuation, exercices individuels de prononciation.

Elocution: Leçons d'intuition, analyses de tableaux, conversation usuelle, comptes rendus de récits empruntés au livre de lecture.

Rédaction: Descriptions et comparaisons d'après observation; narrations de faits vécus ou d'après tableaux.

LANGUE INDIGÈNE: (Programme pour les deux premières années).

Révision et développement des notions essentielles du programme de l'école primaire en matière de lecture, grammaire, rédaction, élocution, orthographe et vocabulaire.

CAUSERIES EDUCATIVES: (Programme pour les deux premières années). Lectures, récits, entretiens avec ou sans tableaux, dont le commentaire permette de mettre en évidence les notions de morale pratique sur les sujets suivants: Devoirs individuels: propreté, hygiène, sobriété, tempérance, ordre, modestie, prudence etc.

Devoirs sociaux: piété filiale, amour fraternel, préjugés de races, altruisme, amitié, sincérité, bonté, charité.

Devoirs civiques: respect des lois, respect de l'autorité, patriotisme, attachement à la Belgique et à la Famille royale, rôle des Européens au Congo.

MATHEMATIQUES:

Arithmétique: Révision du programme de la 6^{me} primaire, méthode de réduction à l'unité appliquée à la règle de trois, aux gains et aux pertes évaluées en %, à la recherche de l'intérêt - calcul mental.

Fractions: transformation des fractions au même dénominateur (seulement cas où le dénominateur commun est l'un des dénominateurs ou le produit des dénominateurs): addition et soustraction des

fractions ordinaires (dans les limites des matières vues); multiplication et division des fractions par un nombre entier; transformation des fractions ordinaires en fractions décimales équivalentes et réciproquement. Applications.

Système métrique: Révision générale du système métrique; surface du trapèze, des polygones, du cercle; volume du prisme, du cylindre, de la pyramide, du cône, de la sphère. Rapport entre les poids et les mesures de volume et de capacité; applications.

SCIENCES: Zoologie: L'Homme: Notions sommaires d'anatomie: le squelette, les muscles, le système nerveux, les organes des sens, étude sommaire des appareils digestif, respiratoire et circulatoire.

HYGIENE: Conseils simples et raisonnés en rapport avec les notions enseignées au cours de zoologie; propreté du corps; précautions à prendre pour conserver les organes des sens.

GEOGRAPHIE: 1. Notions préliminaires succinctes sur le globe terrestre: forme, dimensions et mouvements de la terre; axes, grands cercles, pôles, méridiens, etc. Position d'un point sur le globe. Représentation de la terre. Division du globe en terres (dénomination et situation des grands continents), et en eaux (grands océans).

2. Notions très élémentaires de géographie générale: relief, mers, côtes, glaciers etc. Phénomènes géographiques dus à l'action de l'eau, de l'air; idée du rôle de ces éléments sur la détermination du climat. Vents et courants. Variétés humaines, langues et religions, occupations des hommes.

3. Géographie physique, économique et politique de l'Afrique. Cartes.

HISTOIRE: Histoire de Belgique depuis 1830. Histoire du Congo Belge depuis les explorations de Stanley; bienfaits de l'occupation européenne.

DESSIN: Dessin géométrique: Analyse des instruments de dessin, règles d'emploi, développement du cube, prisme, cylindre, pyramide, cône et sphère.

Dessin plastique: (Programme pour les deux premières années d'étude). Etude expérimentale de quelques principes de perspective et d'observation; représentation de plus en plus précise d'objets usuels et d'objets groupés. Dessin en couleur de formes végétales et animales. Attitude de personnages et d'animaux. Analyse et croquis d'après nature de beaux modèles d'ornements indigènes. Composition décorative, disposition décorative stylisation de formes simples, selon les tendances artistiques de l'indigène. Les couleurs fondamentales.

ECRITURE-CALLIGRAPHIE: Révision du programme primaire; étude des minuscules et des majuscules, exercices spéciaux d'écriture, application des principes à l'écriture expéditive.

MUSIQUE: Programme pour toutes les classes: exécution de chants connus. Etude de chants nouveaux de difficulté graduée à une voix, deux voix, trois voix.

Notions musicales graduées préparant l'étude des chants nouveaux. Exercices d'intonation et de rythme. Dictées musicales.

N. B. Pour notions détaillées sur l'enseignement de la musique tonale et modale, voir programme des 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} degrés primaires de Belgique.

TRAVAIL MANUEL: Travaux agricoles: pour que les élèves ne perdent pas les connaissances qu'ils ont acquises en agriculture, il sera utile de les faire travailler au champ d'expérience ou dans les terrains de culture que les élèves entretiendront éventuellement. Il serait intéressant d'orienter ces exercices vers des travaux systématiques de jardinage.

GYMNASTIQUE: Programme pour les 4 années d'études: Exercices gradués de gymnastique éducative: exercices d'ordre, extensions dorsales, suspensions, exercices d'équilibre, exercices pour la nuque, les épaules, le dos, l'abdomen, exercices latéraux, marches, courses et sauts, exercices respiratoires et calmants.

Jeux appropriés au développement psycho-physique des élèves, éventuellement natation. Danses régionales éventuellement épurées, là où cela peut se faire sans inconvénient.

Programme pour l'école moyenne des garçons.

2^{me} Année.

RELIGION: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

FRANÇAIS:

Lecture: Voir 1^{re} année.

Littérature: Voir 1^{re} année.

Grammaire: Révision du programme de 1^{re} année. Conjugaisons. Etude plus approfondie des parties du discours, leurs formes et leurs emplois - pluriel des noms propres et composés - Cas particuliers les plus fréquents de qualificatifs se rapportant à plusieurs noms; collectifs sujets; sujets unis par et, ou, ni; participe passé des verbes employés à la voix réfléchie, et, ou, ni; participe passé des verbes employés à la voix réfléchie.

Remarques importantes sur l'emploi de certains adjectifs et mots invariables, nu, même, tout, quelque, analyse grammaticale et logique en rapport avec les éléments étudiés - Dictées.

Orthographe: Voir 1^{re} année.

Vocabulaire et phraséologie: Voir 1^{re} année.

Orthophonie: même programme qu'en 1^{re} année.

Rédaction: Descriptions et comparaisons d'objets et d'actes observés ou évoqués. Narrations d'événements observés ou évoqués. Comptes rendus de lectures, entretiens, excursions. Billets et lettres concernant la vie scolaire et familiale.

LANGUE INDIGÈNE: Voir 1^{re} année.

CAUSERIES: Voir 1^{re} année.

MATHÉMATIQUES:

Arithmétique: Révision matières 1^{re} année; multiplication et division des fractions; règle de trois simple et composée, calcul de l'intérêt, du capital, du temps, du taux; Pertes et bénéfices, bonifications et tare en %: Escompte commercial, Calcul mental; calcul rapide: multiplication par 25, 50, 75, 150 ... 0,25, 0,50, etc. par 11, 15 ...; Problèmes sur les poids spécifiques des solides et des liquides; caractères de divisibilité (sans démonstration) Multiple et diviseur d'un nombre. Nombres premiers; décomposition d'un nombre en facteurs premiers, applications.

Système métrique:

Problèmes permettant la révision des matières enseignées du programme de 1^{re} année. Construction et calcul de l'aire du carré, du rectangle, du parallélogramme, du losange, du triangle, du trapèze, des polygones et du cercle Calcul du volume, du prisme, du cylindre, de la pyramide, du cône, de la sphère; applications.

Géométrie:

Préliminaires. Ligne droite et plan. Segment de droite, demi-droite. Angles droits, droites perpendiculaires. Cercle, arc de cercle, mesure des angles au centre. Usage de la règle, de la règle divisée, de l'équerre, du compas, du rapporteur; étude simple et intuitive des formes géométrique. Etude du 1^{er} livre de géométrie.

Algèbre:

Notions préliminaires sur les formules littérales, les nombres relatifs et les fractions algébriques. Calcul algébrique: expression algébrique, valeur numérique, monômes, polynômes, réduction des termes semblables.

COMMERCE: Dactylographe. Etude méthodique.

SCIENCES: Zoologie: Révision et développement du cours précédent; Etude sommaire de quelques animaux: types du pays (exemples: lapin, un ruminant, pigeon, grenouille, lézard, un poisson).

HYGIENE: Conseils relatifs à l'usage des aliments et des boissons. Dangers des boissons alcooliques, du tabac, du chanvre; Exercice corporel, fatigue, repos, sommeil.

GEOGRAPHIE: Aperçu général de la géographie des continents autres que l'Afrique. Insister plus spécialement sur la géographie de l'Europe. Cartes.

HISTOIRE:

Idée succincte des principaux peuples de l'antiquité païenne: situation géographique, idée générale de leur succession dans le temps, caractéristique de leur civilisation profane et religieuse (notions très simples et intuitives). Idée de la civilisation du monde romain à la veille de l'apparition de Jésus-Christ.

DESSIN: Dessin géométrique: Construction en rapport avec le cours de géométrie et de système métrique.

Dessin plastique: Voir 1^{re} année.

ECRITURE-CALLIGRAPHIE: Ecriture ronde, application à l'écriture des documents commerciaux et à la tenue des livres en 3^{me} et 4^{me} années.

MUSIQUE: Voir 1^{re} année.

TRAVAIL MANUEL: travaux agricoles: Voir 1^{re} année.

GYMNASTIQUE: Voir 1^{re} année.

Programme pour l'école moyenne des garçons.

3^{me} Année.

RELIGION: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

FRANÇAIS:

Lecture: Voir 1^{re} année.

Littérature: Voir 1^{re} année.

Grammaire: Révision des points essentiels du programme de 1^{re} et 2^{me} années.

Etude de la proposition et de la phrase: sujet, attribut, compléments, propositions indépendantes, principales et subordonnées. Construction régulière. Forme négative et interrogative. Négation dans la subordonnée. Ponctuation. Auxiliaires. Conjugaison. Voix, modes et temps. Règles générales d'accord. Participe passé; emploi des temps de l'indicatif, emploi du subjonctif présent. Analyse grammaticale et logique. Dictées.

Orthographe: développement du cours précédent. Emploi du carnet d'orthographe.

Vocabulaire et phraséologie: Programme pour les deux dernières années d'études: Développement du vocabulaire usuel. Familles de mots. Dérivation et composition. Homonymes, antonymes, synonymes; Groupements analogiques. Propriété des termes. Expressions idiomatiques et proverbes. Pratique du dictionnaire. Exercices oraux et écrits de phraséologie: transformation des phrases, exercices de synthèse; carnet de vocabulaire.

Orthophonie: Notions simples sur les sons, les lettres, l'accent tonique, la longueur, les règles de liaisons. Nombreux exercices.

Elocution: Conversation usuelle. Comptes rendus de leçons faites en classe. Développements oraux de sujets simples indiqués par le professeur.

Rédaction: Descriptions et narrations diverses. Comptes rendus divers. Formes employées dans la correspondance usuelle. Lettres usuelles.

LANGUE INDIGÈNE: (Programme pour les 3^{me} et 4^{me} années):

Rédaction: Lettres, rapports, dissertations.

Conférences: entretiens développés en langue indigène par chaque élève à tour de rôle: 1^o sur des sujets imposés par le professeur, 2^o sur des sujets choisis par l'élève.

CAUSERIES EDUCATIVES: (Programme pour les 3^{me} et 4^{me} années):

Lectures, récits et entretiens avec ou sans tableau:

Devoirs individuels: courage, persévérance, patience, résignation, grandeur d'âme, esprit de dévouement et de sacrifice, travail, dangers des grands centres, immoralité et ses conséquences, exagération dans la toilette, vanité, modestie, jeux de hasard, boisson, chanvre, sectes secrètes, épargne.

Devoirs sociaux: honneur, respect de la parole donnée, respect de l'idée religieuse, tolérance, devoirs familiaux, avantages de la vie de famille et devoirs qu'elle comporte, respect de la femme, conduite à tenir dans les relations avec les missionnaires, colons et fonctionnaires, exemple à donner aux indigènes moins instruits.

Devoirs civiques: Révision du cours précédent, révision des matières essentielles enseignées en 5^{me} et 6^{me} primaires.

Devoirs professionnels: qualités d'un bon employé, moralité, probité, ponctualité, discrétion, déférence à l'égard des supérieurs, justice et équité à l'égard des inférieurs, usage qu'un bon employé fait de son argent; le travail dans la société; entraide dans les professions. Oeuvres de prévoyance. Récréations saines. Affiliation aux œuvres post-scolaires et sportives.

MATHEMATIQUE:

Arithmétique: Multiple et diviseur d'un nombre. Puissance d'un nombre; exposant. Nombre premier. Décomposition d'un nombre en facteurs premiers. Plus petit commun multiple et plus grand commun diviseur par la méthode de décomposition en facteurs. Simplification des fractions. Réduction des

fractions au même dénominateur (application de la recherche du P.p.c.m.). Nombres complexes usuels. Egalités et inégalités, propriétés. Problèmes sur les moyennes, mélange et alliage. Intérêt et escompte commercial. Mise en formule pour déduire les méthodes pratiques de calcul de l'intérêt et de l'escompte. Calcul mental et rapide. Applications.

Géométrie: 2^{me} livre de géométrie, applications,

Algèbre: Révision du cours précédent - addition, soustraction et multiplication des monômes et des polynômes. Produits remarquables.

COMMERCE:

Arithmétique: commerciale: Voir programme arithmétique.

Documents commerciaux: note, facture, note des poids, acquit, quittance, lettre de change, billet à ordre, accreditif, billet de banque, chèque postal, virement en banque, virement postal, assignation, lettre de crédit, mandat-poste.

Dactylographie: Etude méthodique - Eventuellement: Sténographie.

SCIENCES:

Zoologie: Physiologie de la digestion, de la circulation, de la respiration.

Minéralogie: Etude sommaire de quelques minéraux de la région (développement des notions enseignées en 6^{me} année primaire).

Physique: Notions élémentaires de physique expérimentale - état des corps, propriétés générales des corps, pesanteur, fil à plomb, niveau, centre de gravité; principe d'inertie, mouvement uniforme et accéléré, forces; leviers, balances, balances.

HYGIENE: Règles d'une bonne alimentation. Hygiène de l'habitation: orientation, W.C., annexes; air, lumière, chaleur. Airs atmosphérique, air vicié, ventilation. Eau potable, eau contaminée, ébullition, filtration, puits. Vêtements, chaussure.

GEOGRAPHIE: 1. Notions de cosmographie, (sans développements scientifiques): voûte céleste, étoiles, constellations, orientation. Le soleil, mouvement apparent, planètes, système solaire, comètes. La terre: forme, dimensions, mouvements, longitude et latitude, mesure du temps, irrégularité des jours et des nuits, saisons. La lune: phases, éclipses, marées.

2. La Belgique: géographie physique, régions naturelles, commerce, voies de communication, organisation politique, judiciaire et administrative. Cartes.

HISTOIRE: Le Christ comme personnage historique. Diffusion de sa doctrine chez les peuples des premiers temps de l'ère chrétienne. Histoire succincte de l'Eglise et faits profanes qui s'y rattachent; évangélisation, croisades, ordres religieux, monastères.

Protestantisme. Idée de la civilisation profane avant les temps modernes, châteaux-forts, bourgs, monastères; grandes découvertes; grandes inventions. Quelques grandes figures du Moyen-Âge et des temps modernes.

DESSIN: Dessin géométrique: Constructions en rapports avec le cours de géométrie. Construction des perpendiculaires, des triangles, des parallèles.

Dessin plastique: Principes essentiels de la perspective d'observation. Croquis ombrés et en couleur d'objets usuels et de groupes simples de solides géométriques. Reproduction de mémoire. Composition décorative: Ornementation ou stylisation de formes diverses, dans l'esprit des conceptions artistiques indigènes; exercices de conjugaison des éléments obtenus et d'éléments empruntés à la géométrie. Les couleurs dérivées binaires et ternaires.

MUSIQUE: Voir 1^{re} année.

TRAVAIL MANUEL: Voir 1^{re} année.

GYMNASTIQUE: Voir 1^{re} année.

Programme pour l'école moyenne des garçons.

4^{me} Année.

RELIGION: Programme à déterminer pour les autorités religieuses.

FRANÇAIS:

Lecture: Voir 1^{re} année.

Littérature: Voir 1^{re} année.

Grammaire: Révision et développement des cas spéciaux relatifs à la morphologie et à la syntaxe - Révision et développement des notions relatives à la proposition et à la phrase. Etude des différentes espèces de propositions. Règles particulières de la construction. Ordre des propositions dans la phrase. Parties du discours. Règles d'accord. Participe passé et adjectif verbal. Emploi des voix, des modes, des temps. Concordance des temps. Exercices de dictées et d'analyse grammaticale et logiques. Rappel et coordination des règles de grammaire dont la pratique n'est pas devenue habituelle chez les élèves (exemple: emploi des modes et des temps, emploi des pronoms relatifs, des conjonctions, des propositions, des compléments, etc).

Orthographe: développement du cours précédent.

Vocabulaire et phraséologie: développement du cours de 3^{me} année.

Orthophonie: développement du programme de 3^{me} année. Cas spéciaux de liaison et d'articulation. Exercices.

Elocution: développement du programme de 3^{me} année. Comptes rendus de sujets librement choisis par l'élève. Comptes rendus d'articles de vulgarisation donnés en lecture par le professeur.

Rédaction: même programme qu'en 3^{me} année, plus correspondance commerciale (voir commerce).

LANGUE INDIGÈNE: Voir 3^{me} année.

CAUSERIES EDUCATIVES: Voir 3^{me} année.

MATHEMATIQUES:

Arithmétique: Vérification, sur des exemples, des principales propriétés des quatre opérations fondamentales. Règle des signes. Quotient approché de deux nombres décimaux. Conversion des fractions. Plus grand commun diviseur par divisions successives. Nombres premiers et nombres premiers entr'eux. Puissance et racine d'un nombre. Racine carrée. Racine carrée à une unité entière ou fractionnaire près. Proportions. Grandeurs directement et inversement proportionnelles. Résolution de problèmes par la méthode des proportions. Grandeurs proportionnelles, règle de trois, partages proportionnels.

Géométrie: 3^{me} et 4^{me} livres de géométrie - Applications - Quelques leçons d'arpentage.

Algèbre: Révision du cours précédent - Division d'un polynôme par un monôme. Division d'un polynôme par un polynôme. Résolution d'une équation du 1^{er} degré à une inconnue et à deux inconnues.

COMMERCE:

Arithmétique commerciale: Révision du calcul de l'intérêt et de l'escompte commercial; méthodes commerciales de calcul; diviseurs fixes, parties aliquotes du temps. Echéance moyenne et échéance commune. Bordereau d'escompte. Nombres complexes usuels et commerciaux en usage sur la place. Change des monnaies.

Documents: Révision à la faveur du cours de comptabilité. Notions succinctes sur les dispositions légales essentielles relatives aux documents commerciaux en usage sur la place.

Comptabilité: Série d'opérations commerciales simulées qui serviront de base à des exercices pratiques de tenue des livres et de rédaction des documents commerciaux. Autant que possible à la lumière de ces exercices pratiques et compte tenu des usages de la place, donner aux élèves une idée simple mais nette des notions suivantes: actif, passif, capital du début d'une entreprise: enregistrement des modifications de ces éléments: tenue des livres (livres légaux, livres en usage); inventaire,

dressement du bilan et du compte profits et pertes; évaluation de l'actif et du passif: notions de l'amortissement, du prix de revient, des frais généraux; pertes et bénéfices estimés à l'aide du bilan et du compte profits et pertes, classification des comptes; travail comptable de fin d'exercice. Tenue d'un indicateur de correspondance, d'un livre de caisse, d'un classement.

Correspondance commerciale: règles générales de la correspondance commerciale. Lettres usuelles concernant les opérations envisagées au cours de comptabilité: circulaire, demandes, offres, avis d'expédition, demandes de renseignements, réponses, lettres diverses.

Dactylographie: étude méthodique: règles relatives à la disposition du texte. Exercices de copie de texte manuscrits; dactylographie sous la dictée; concours de vitesse. Eventuellement: Sténographie.

SCIENCES:

Botanique: analyse sommaire du point de vue organographie de plantes fleuries choisies d'après les époques de floraison. Etude de quelques végétaux du pays.

Physique: Principe d'Archimède et application au poids spécifique des solides et des liquides. Pression atmosphérique chaleur: dilatation, thermomètre, température acoustique: propagation du son - lumière: ombre et lumière, la loupe, le microscope - électricité: notions nécessaires pour l'explication de l'éclair et du paratonnerre: aimant et boussole.

HYGIENE: Moyens d'éclairage. Accidents; précautions à prendre en cas de blessure, foulure, hémorragie, empoisonnement, asphyxie, indigestion. Quelques notions sur les microbes et les maladies contagieuses les plus répandues au Congo Belge; moyens préservatifs et désinfectants. Oeuvres sociales d'hygiène.

GEOGRAPHIE: Congo Belge:

1. géographie physique, économique et politique du Congo Belge, en développant spécialement les points se rapportant à la Province et au district.

2. développement de la géographie commerciale du Congo; productions naturelles, industries principales, produits importés et exportés, voies de communication, ports et leur outillage, lignes de navigation, institutions favorisant la pratique du commerce, importance et conditions de développement des marchés. Relations commerciales avec la Belgique

HISTOIRE: Histoire religieuse en fonction des mouvements révolutionnaires de la fin du 18^{me} siècle. Principaux peuples européens en 1815 (énumération et situation). Faits coloniaux du 19^{me} siècle: à cette occasion, révision de l'histoire du Congo depuis les premières découvertes jusqu'à nos jours, en montrant les bienfaits de l'occupation européenne. Missions. Les nations, principales au début du 20^{me} siècle. Guerre de 1914 en Europe et en Afrique: grandes lignes, résultats. Monde politique actuel. Quelques grandes figures de l'histoire contemporaine.

DESSIN:

Dessin géométrique: division de la circonférence en parties égales, construction des polygones inscrits: droites et courbes tangentes à la circonférence. Ovale et ellipse. Croquis coté d'un choix de solides (élévation, profil, plan, coupe); quelques notions de perspective cavalière (solides).

Dessin plastique: perspective d'observation: accessoires et groupement de solides géométriques: dessin de mémoire; composition décorative: études sur des éléments empruntés à la flore, à la faune, à la géométrie; stylisation, conjugaison; couleurs avec application aux différents genres de dessin. Croquis documentaires.

MUSIQUE: Voir 1^{re} année.

TRAVAIL MANUEL: Voir 1^{re} année.

GYMNASTIQUE: Voir 1^{re} année.

**Heures de leçons par semaine.
Projet de répartition.**

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
RELIGION ET MORALE	3	3	3	3
CAUSERIES EDUCATIVES	1	1	1	1
MATHEMATIQUES:				
1. Arithmétique	4	3	3	2,30
2. Système métrique				
3. Géométrie	-	1	1	2
4. Algèbre	-	-	-	
FRANÇAIS:				
1. Lecture expressive	0,30	0,30	0,30	0,30
2. Grammaire	2,30	2,30	1,30	1
3. Orthographe. vocabulaire et phraséologie	2	2	1,30	1
4. Orthophonie et élocution	1,30	1	1	1
5. Rédaction	2	2	2	2
6. Littérature	1	1	1	1
LANGUE INDIGENE	1	1	1	0,30
COMMERCE:				
1. Arithmétique commerciale	-	-	-	0,30
2. Commerce: documents, comptabilité, correspondance	-	-	0,30	2
3. Dactylographie	-	2	2	2
SCIENCES ET HYGIÈNE	1	1	2	2
GEOGRAPHIE	1	1	1	1
HISTOIRE	0,30	0,30	1	1
DESSIN	1	1	1	1
ECRITURE CALLIGRAPHIE	0,30	0,30	-	-
MUSIQUE	0,30	0,30	0,30	0,30
GYMNASTIQUE	2	2	2	2
TRAVAIL MANUEL	1	1	1	1
	26	27,30	27,30	28,30

NOTE: Etude suivant organisation de l'horaire et possibilité de la journée scolaire. Si possible, une heure dans les deux premiers années et deux heures pour les deux classes supérieures. Pour le cours de gymnastique, il est recommandé de donner une leçon d'environ 20 minutes, chaque jour.

Programme pour l'école normale des garçons.

1^{re} Année.

RELIGION: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE:

Lecture expressive: lecture expressive de morceaux préalablement étudiés en classe.

Grammaire: révision systématique du nom, de l'adjectif, du verbe; conjugaison des verbes - analyse grammaticale et logique.

Rédaction: description de choses vues, narrations, reproduction de lectures comparaisons entre deux choses concrètes ou abstraites.

Elocution: voir programme des causeries - compte rendu de leçons; récitations

Orthographe et vocabulaire: enseignement occasionnel - leçons systématique sur les difficultés orthographiques de la langue étudiée.

FRANÇAIS: Enseignement oral par la méthode directe: vocabulaire, conversation usuelle, exercices de langage, étude des sons; lecture et écriture - Notions de grammaire pratique: le nom, l'article, le qualificatif, le verbe conjugaison orale des verbes usuels aux temps principaux de l'indicatif. Etude de mémoire de quelques morceaux courts et simples.

Note: dans les écoles normales où le cours de français s'adresse à d'élèves qui n'ont reçu aucune notion de cette langue à l'école primaire, on n'enseignera la grammaire qu'à partir de la 2^{me} année d'études en postposant d'un an les matières de grammaire française prévues au programme des 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} années.

ARITHMETIQUE: Etude élémentaire mais raisonnée de la numération des nombres entiers et décimaux; théorie élémentaire des quatre opérations fondamentales sur ces nombres; preuve des opérations; recherche du quotient à moins de 0.1., de 0.01, de 0.001 près; règle de trois simple et directe recherche de l'intérêt; nombreux problèmes se rapportant à la vie usuelle à l'agriculture, aux métiers; exercices d'invention et problèmes composé par les élèves.

Fractions: transformation des fractions au même dénominateur (seulement le cas où le dénominateur commun est l'un des dénominateurs ou le produit des dénominateurs; addition et soustraction des fractions ordinaires (dans les limites des matières vues); multiplication et division de fractions par un nombre entier.

SYSTEME METRIQUE: Exposé intuitif et raisonné du système métrique; mesures de surface et mesures agraires; périmètre et surface du carré, du rectangle, du triangle (démonstration graphique); problèmes et exercices d'invention.

PEDAGOGIE: Education: définition, nécessité, importance; éducation physique, intellectuelle, morale, sociale; formation de l'instituteur, nécessité de cette formation; mission de l'instituteur, importance de cette mission; qualité qu'il doit avoir, moyens de les acquérir; devoirs et récompenses de l'instituteur.

Marche à suivre dans l'enseignement des différentes branches.

Leçons modèles et leçons didactiques.

CAUSERIES: Révision des notions essentielles du programme des causeries morales enseigné à l'école primaire (à répartir sur les 3 premières années d'études): causeries sur les coutumes et croyances du pays - Politesse.

SCIENCE: Notions élémentaires de zoologie humaine: exercices d'observation sur les os, le squelette, les organes des sens, les muscles: notions succinctes sur les principales fonctions de la vie.

HYGIENE: Conseils simples et raisonnés en rapport avec les notions enseignés

au cours de zoologie: propreté du corps et des vêtements; précautions à prendre pour conserver les organes des sens; conseils relatifs à l'usage des aliments et des boissons: règles d'une bonne alimentation.

GEOGRAPHIE-HISTOIRE: Plan de la classe; orientation au moyen du soleil, des étoiles, de la boussole, orientation de la classe; croquis orienté et à l'échelle de l'école et des environs: étude complète du village, aspect, cours d'eau, productions, population, voies de communication, commerce et industrie; étude complète du territoire en suivant le même plan que pour le village: histoire de la mission et du territoire.

AGRICULTURE: sol arable, sous-sol, principales espèces de terrains, description propriétés, moyens à employer pour les amender: préparation du sol; engrais; disposition des parcelles; principaux organes des végétaux et fonction de ces organes: travaux pratiques au champ d'expérience.

DESSIN:

1. Tracé à main libre du carré, du rectangle, du triangle, du cercle; dessin d'après nature et de mémoire d'objets dans lesquels on rencontre ces formes; compositions décoratives, d'inspiration indigène, dérivant de ces éléments.
2. Notions intuitives de perspective d'observation; croquis d'objets au tableau noir et sur papier; croquis d'attitude.
3. Quelques causeries sur l'art indigène, étude de beaux motifs et objets d'art local, étude et comparaison des productions artistiques des autres régions du Congo.

CALLIGRAPHIE: étude méthodique des minuscules et des majuscules; écriture au tableau noir.

MUSIQUE: étude de beaux chants à une voix; gamme, accord parfait et son renversement; tons, demi-tons, degrés; exercices de lecture et d'intonation; exercices de solfèges, mesures à 2 et à 4 temps; valeur des notes et silences correspondants, dictées musicales; exercices de vocalise et d'adaptation de paroles à la musique.

TRAVAIL MANUEL:

Travaux agricoles.

Modelage: exécutions de caractère plus artistique qu'à l'école primaire; exemples: gobelets à anse décorée, gobelets à pieds ouvragés, masques, sièges décorés, etc.

Travaux à l'atelier et dans les chantiers de la mission, suivant possibilités locales.

GYMNASTIQUE: exercices d'ordre, extensions dorsales, suspension, exercices d'équilibre, exercices pour la nuque, les épaules, le dos et l'abdomen, exercices latéraux, marches, courses et sauts, exercices respiratoires et calmants. Danses traditionnelles éventuellement épurées, là où cela peut se faire sans inconvénient.

Programme pour l'école normale des garçons.

2^{me} Année.

RELIGION: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE:

Lecture expressive: comme en 1^{re} année.

Grammaire: Révision du cours de 1^{re} année - parties du discours, adverbes, prépositions, conjonctions, etc.; étude des infixes, préfixes et suffixes -accords - analyse logique et grammaticale.

Rédaction: narrations, compte rendu d'événements locaux, descriptions, comparaisons, billets et lettres.

Elocution, Orthographe, Vocabulaire: développement du programme de 1^{re} année.

FRANÇAIS:

Lecture et écriture: développement du cours précédent.

Elocution et Vocabulaire: causeries d'après tableau ou sur des choses, des personnes, des scènes du milieu immédiat, de la nature et des métiers.

Grammaire: révision des matières de 1^{re} année - pronoms - adjectifs - conjugaison des verbes aux temps les plus employés, dictées grammaticales et orthographiques.

Rédaction: réponses à des questionnaires, composition de propositions et de phrases, petites rédactions sur les matières qui ont fait l'objet de causeries.

ARITHMETIQUE: Révision du programme de 1^{re} année; règle de trois, recherche du capital, du temps, du taux; caractères de divisibilité par 2 et 5, 4 et 25, 8 et 125, 3 et 9; pertes et gains, bonifications et tares évalués en %; calcul rapide: multiplication par 25, 50, 75, 150,... 0,25, 0,50, 0,75 etc. multiplication et division des fractions; nombres complexes; problèmes et exercices d'invention comme en 1^{re} année.

SYSTEME METRIQUE: Révision des notions vues en 1^{re} année, aire du parallélogramme, du losange, du trapèze, des polygones (démonstration graphique); mesures de volume, volume du cube et du parallélépipède rectangle, surface et volume du cylindre; problèmes et exercices d'invention.

PEDAGOGIE: Notions très élémentaires de psychologie appliquée à l'enseignement: perception externe, culture des sens, perception interne, imagination, mémoire, jugement, raisonnement, volonté, plaisir, douleur, vrai, beau, bien, attention, activité musculaire.

Méthodologie: formes et procédés d'enseignement; procédés intuitif et tabulaire; méthodologie spéciale; leçons didactiques.

CAUSERIES: Révision des notions essentielles du programme des causeries morales enseigné à l'école primaire, coutumes, pratiques et croyances du pays. - Politesse.

SCIENCES: l'homme: étude sommaire du système nerveux (en rapport avec le cours de psychologie); analyse sommaire de l'organographie d'une plante fleurie; étude succincte de quelques animaux, végétaux et minéraux du pays.

HYGIENE: Hygiène de l'école, de la classe, de l'habitation: situation, orientation, dépendances, aérage, éclairage; eau potable, eau contaminée, ébullition filtration, puits; exercices corporels, fatigue, repos, sommeil.

GEOGRAPHIE-HISTOIRE: Soleil, lune, jour, nuit, éclipse, astres, le globe terrestre, parties du monde, grands océans, quelques grands voyages; définition des parties de terre et de mer; Congo Belge, situation, limites, aspect, cours d'eau, productions, populations, grands centres, voies de

communication, organisation politique et administrative; histoire de l'occupation du Congo par la Belgique

AGRICULTURE: cultures principales, alimentaires et autres, de la région; choix des semences et boutures, soins à donner pendant la croissance: insectes et animaux nuisibles, récolte, conservation et éventuellement transformation des produits: arbres fruitiers, palmiers, kolatiers, etc. choix des variétés à cultiver, bouture, marcotte, greffe, insectes et animaux nuisibles; récolte, conservation et transformation des produits; travaux pratiques au champ d'expérience

DESSIN:

1. Carré, rectangle, triangle, losange, trapèze, polygone, cercle; dessin d'après nature et de mémoire d'objets dans lesquels on rencontre ces formes; compositions décoratives, d'inspiration indigène, dérivant de ces éléments.
2. Application intuitive des grands principes de la perspective d'observation à l'exécution de dessins et croquis d'objets au tableau noir et sur papier - Croquis d'attitude.
3. Causeries comme en 1^{re} année.

CALLIGRAPHIE: écriture petite, moyenne, grande; écriture ronde, écriture au tableau.

MUSIQUE: étude de beaux chants à une et à deux voix, portée, clefs, figures de notes et silences correspondants, barres de mesure, gamme de do majeur, tons, demi-tons; degrés; exercices de lecture et d'intonation, moyens de prendre le ton; exercices de solfège, mesure à trois temps, exercices de vocalise et adaptation de paroles à la musique.

GYMNASTIQUE: Voir 1^{re} année.

TRAVAIL MANUEL:

1. Travaux agricoles.
2. Exercices sur les métiers indigènes en honneur dans la région; quelques travaux de sculpture sur bois au couteau.
3. Travaux à l'atelier et dans les chantiers de la mission, suivant possibilités locales.

Programme pour l'école normale des garçons.

3^{me} Année.

RELIGION: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE:

Lecture expressive: comme en 1^{re} année.

Grammaire: révision du cours donné dans les deux premières années, la proposition, la phrase, les compléments; analyse logique et grammaticale étude de la littérature indigène de la région.

Rédaction: lettres, rapports, dissertations.

Elocution, Orthographe, Vocabulaire: développement du programme de l'année précédente.

FRANÇAIS:

Lecture: lecture courante et expressive.

Elocution: causeries sur des sujets divers, conversation usuelle; exercices de phraséologie, étude de mémoire de quelques morceaux choisis.

Orthographe: notions occasionnelles, leçons systématiques sur des difficultés orthographiques groupées en séries: consonnes redoublées, signes orthographiques, finales homonymes etc.

Grammaire: révision et développement des matières enseignées dans les deux années précédentes; étude sommaire des parties du discours: leurs formes et emplois principaux; conjugaison des verbes actifs, passifs, réfléchis: participe passé, la proposition, la phrase, place des compléments.

Rédaction: narrations, descriptions, lettres.

SYSTEME METRIQUE: Révision du système légal des poids et mesures; surface et volume du prisme, du cylindre, de la pyramide, du cône, de la sphère; rapport entre les poids et les mesures de volume et de capacité; problèmes et exercices d'invention.

ARITHMETIQUE: Révision du cours donné dans les deux premières années d'études, escompte commercial; transformation des fractions ordinaires en fractions décimales équivalentes et réciproquement; problèmes sur les poids spécifiques des solides et des liquides; problèmes et exercices d'invention.

PEDAGOGIE: préparation des leçons et tenue du journal de classe; organisation matérielle de l'école, musée scolaire, jardin scolaire, ferme scolaire: programmes, règlement horaire, règlement scolaire. Leçons didactiques et leçons d'application.

CAUSERIES: Révision des notions essentielles du programme des causeries morales enseigné à l'école primaire; révision des matières enseignées à l'école primaire (5^{me} et 6^{me} années) sur la législation congolaise.

SCIENCES: Notions très élémentaires de physique expérimentale: états des corps, pesanteur, centre de gravité, atmosphère, pression atmosphérique, baromètre, température, dilatation par la chaleur, thermomètre, propagation du son, ombre et lumière, la loupe, notions nécessaires pour l'explication de l'éclair et du paratonnerre.

HYGIENE: Accidents; précautions à prendre en cas de blessure, foulure, hémorragie, empoisonnement, asphyxie, indigestion; notions succinctes sur les maladies tropicales les plus répandues, moyens préservatifs; quelques notions d'asepsie et d'antisepsie; soin des plaies; recours au médecin européen; transport des malades et des blessés.

GEOGRAPHIE-HISTOIRE: étude méthodique des districts dans lesquels les élèves peuvent être appelés à remplir les fonctions d'instituteurs; quelques notions sur la Belgique: situation, limites, fleuves, quelques grandes villes, quelques grandes lignes de chemins de fer, quelques indication sur

l'activité et la prospérité du peuple belge; la famille royale de Belgique.
Histoire: histoire succincte de la Belgique depuis 1830.

AGRICULTURE: élevage: petit bétail, éventuellement gros bétail, animaux et oiseaux de basse-cour, soins à donner, habitation, hygiène, nourriture, choix des reproducteurs, maladies: traitement des produits de la ferme, travaux pratiques à la ferme modèle.

DESSIN:

1. Dessin d'après nature et de mémoire: nombreux croquis au tableau noir et sur papier - Croquis d'attitude: scènes diverses de nature à illustrer les leçons de causerie à l'école primaire.
2. Causeries d'art comme en 1^{re} année.
3. Dessin à main libre et à la règle: figures géométriques, plan détaillé d'une habitation, d'une école, du mobilier de l'habitation et de la classe.

CALLIGRAPHIE: Révision occasionnelle des principes de la calligraphie à la faveur des exercices didactiques.

MUSIQUE: étude de beaux morceaux à une et à deux voix, de chants d'école: étude du ton de la mineur; exercices d'intonation: formules mélodiques et harmoniques appliquées au mode mineur; exercices de solfège, mesures à 2/4, à 3/4, à 6/8, note pointée, silences, dictées musicales; exercices de vocalise et d'adaptation de paroles à la musique.

GYMNASTIQUE: Voir 1^{re} année.

TRAVAIL MANUEL:

1. Travaux agricoles.
2. Métiers indigènes: développement du programme de 2^{me} années, exercices de travail du fer suivant possibilités régionales.
3. Travaux à l'atelier et dans les chantiers de la mission, suivant possibilités locales.

Programme pour l'école normale des garçons.

4^{me} Année.

RELIGION: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

LANGUE INDIGENE:

Grammaire: rappel et coordination des règles de grammaire dont la notion demande à être précisée ou approfondie.

Rédaction: lettres, rapports, dissertations, proverbes.

Elocution: idem 3^{me} année - conférences, par chaque élève à tour de rôle,

1^o sur des sujets imposés par le professeur;

2^o sur des sujets choisis par l'élève.

FRANÇAIS:

Lecture, élocution, orthographe, rédaction: Voir 3^{me} année.

Grammaire: révision du programme de 3^{me} année: rappel et coordination des règles de grammaires dont la notion demande à être précisée ou approfondie: participe passé, emploi des pronoms relatifs, des propositions - etc. modes et temps du verbe - construction correcte des compléments.

ARITHMETIQUE: révision des matières principales des cours précédents; multiple et diviseur d'un nombre; puissance d'un nombre; nombre premier: décomposition d'un nombre en facteurs premiers; p.p.c.m. et p.g.c.d. — réduction des fractions au même dénominateur.

SYSTEME METRIQUE: révision des notions principales enseignées dans les cours précédents: premières notions de géométrie élémentaire: ligne droite et plan, segment de droite, angles droits, droites perpendiculaires, cercle, arc de cercle, mesure des angles au centre, usage de la règle divisée, de l'équerre, du compas, du rapporteur - étude simple et intuitive des formes géométriques; angles adjacents, angles opposés par le sommet, triangles, cas d'égalité des triangles, droites parallèles, somme des angles d'un triangle.

PEDAGOGIE: révision systématique du programme de 3^{me} année; interprétation des programmes de l'enseignement primaire; révisions, jugées indispensables, de certains points essentiels du programme des deux premières années d'études normales; leçons didactiques et leçons à l'école d'application. Organisation didactique d'une classe, d'une école.

Note: En 4^{me} année, la forme des exercices à l'école d'application s'inspirera du désir d'inculquer aux normaliens la notion concrète du métier d'instituteur; en conséquence, on s'efforcera de confier aux élèves, le plus fréquemment possible, la tenue d'une classe pendant une journée entière, puis pendant plusieurs jours consécutifs.

CAUSERIES: Révision et compléments jugés indispensables. Causeries de psychologie éducative en fonction des besoins des populations à enseigner.

SCIENCES: Révision jugées nécessaires: développements, appropriés au degré de formation des élèves, des notions scientifiques en rapport avec les matières relatives à l'agriculture et à la psychologie.

HYGIENE: Voir 3^{me} année.

GEOGRAPHIE: géographie physique, économique et politique de l'Afrique — Idée du monde politique actuel.

HISTOIRE: Révision de l'histoire du Congo Belge depuis les premières découvertes jusqu'à nos jours, en montrant les bienfaits de l'occupation européenne.

AGRICULTURE: révision des notions principales enseignées dans les cours précédents, spécialités agricoles et cultures de rapport propres aux régions où les futurs instituteurs sont appelés à exercer leur profession: cultures dont il serait désirables de propager la pratique; notions de sylviculture; organisation d'un champ d'expérience à l'école primaire.

DESSIN: Voir 3^{me} année.

CALLIGRAPHIE: Voir 3^{me} année.

MUSIQUE: Révision jugées indispensables.

TRAVAIL MANUEL: Voir 3^{me} année.

GYMNASTIQUE: Voir 1^{re} année.

Programme pour l'école normale des filles.

A l'école normale des filles, on suivra le programme adopté pour les trois premières années d'études de l'école normale des garçons, sauf en ce qui concerne les points suivants

ARITHMETIQUE:

1^{re} ANNEE: Etude élémentaire mais raisonnée de la numération des nombres entiers et décimaux; théorie élémentaire des quatre opérations fondamentales sur ces nombres; preuve des opérations; recherche du quotient à moins de 0,1. de 0,01, de 0,001 près; règle de trois simple et directe; nombreux problèmes se rapportant à la vie usuelle, à l'agriculture, aux métiers; exercices d'invention et problèmes composés par les élèves.

2^{me} ANNEE: Révision du programme de 1^{re} année: règle de trois: recherche de l'intérêt; caractères de divisibilité par 2 et 5, 4 et 25, 8 et 25, 3 et 9; pertes et gains, bonifications et tares évalués en %; calcul rapide: multiplication par 25, 50, 75, 150,... 0,25, 0,50, 0,75. etc; problèmes et exercices d'invention comme en 1^{re} année.

3^{me} ANNEE: Révision du système légal des poids et mesures; Récapitulation des notions enseignées dans les cours précédents en matière de surfaces et de volumes. Rapports entre les poids et les mesures de volume et de capacité. Problèmes et exercices d'invention.

SYSTEME METRIQUE:

1^{re} ANNEE: Exposé intuitif et raisonné du système métrique. Révision systématique des mesures de surface et des mesures agraires enseignées à l'école primaire. Périmètre et surface du carré et du rectangle (démonstration graphique) surface du triangle, du parallélogramme, du losange. Connaissance intuitive du mètre cube, du décimètre cube, du centimètre cube. Problèmes et exercices d'invention.

2^{me} ANNEE: Révision du cours précédent. Circonférence et surface du cercle. Mesures de volume, surface et volume du cube, du parallélépipède rectangle, du cylindre. Problèmes et exercices d'invention.

3^{me} ANNEE: Révision du système légal des poids et mesures. Récapitulation des notions enseignées dans les cours précédents en matière de surfaces et de volumes. Rapport entre les poids et les mesures de volume et de capacité. Problèmes et exercices d'invention.

FRANÇAIS:

Même programme que pour les garçons, mais enseignement facultatif.

CAUSERIES:

1^{re} ANNEE: révision des notions essentielles du programme des causeries morales enseigné à l'école primaire des filles. - causeries sur les coutumes et croyances du pays.

2^{me} ANNEE: voir 1^{re} année.

3^{me}: révision des notions essentielles du programme des causeries morales enseigné à l'école primaire des filles. - petit cours d'économie domestique en rapport avec les travaux pratiques (voir programme des travaux manuels).

HYGIENE: programme des trois premières années d'études de l'école des garçons. Notions de puériculture en 2^{me} et 3^{me} années (voir programme de l'école ménagère).

TRAVAIL MANUEL:

1^{re} ANNEE:

1. travaux agricoles: voir programme de l'agriculture.

travaux à l'aiguille: développement du programme de l'école primaire: coupe et confection de vêtements.

travaux de ménage et d'économie domestique: développement du programme adopté pour l'école primaire.

2^{me} ANNEE: voir 1^{re} année.

3^{me} ANNEE: voir 1^{re} année.

Programme pour l'école ménagère.

1^{re} Année.

RELIGION: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

HYGIENE: Peau: rôle, importance de la propreté, ablutions et bains, avantages et précautions à prendre: maladies de la peau, origine, soins, précautions à prendre pour les éviter; inconvénients du tatouage; inconvénients et dangers qu'il peut y avoir à inciser et à percer les lèvres, à percer le nez, à allonger le lobe et à exciser la conque des oreilles, à arracher les cils et les sourcils, à allonger les crânes des enfants, à limer et à tailler les dents. (Parmi ces mutilations et ces déformations, il ne faut parler que de celles en usage dans la région).

Dents: soins, précautions à prendre pour éviter la carie.

Nez: soins de propreté.

Yeux: propreté, principales affections, précautions à prendre pour les éviter.

Oreilles: soins de propreté, précautions à prendre pour éviter de percer le tympan.

Pieds: nécessité d'enlever les chiques dès qu'elles pénètrent dans le pied.

Chevelure: soins de propreté, moyens de détruire la vermine.

Chaleur et froid: accidents et maladies qu'ils peuvent occasionner, précautions à prendre pour les éviter, danger de s'endormir près du feu.

Vêtements: sortes, propreté, vêtement à mettre de préférence suivant la température.

Alimentation: règles essentielles à observer, suites d'une alimentation insuffisante, excessive ou défectueuse.

Nécessité de l'exercice corporel.

Sommeil: durée, conditions nécessaires pour jouir d'un sommeil réparateur.

COUTURE: point devant, de côté, arrière, point de surjet: couture simple, ourlet, couture double, surjets sur lisière, surjets sur plis rentrés, confections de robes simples.

TRAVAUX MENAGERS: qualité d'une bonne ménagère: activité, exactitude, ordre, propreté, prévoyance, bonté, douceur.

Salaires: manière de le répartir, placement des économies. Objets qu'une bonne ménagère doit tâcher d'acquérir.

Ustensiles: pots en terre, casseroles en fer émaillé, assiettes en fer émaillé ou en faïence, cuillères en bois et en fer, fourchettes, couteaux, tasses ou gobelets en fer émaillé ou en faïence, verres, mortiers et pilons, tamis indigènes.

Mobilier: table, chaises, banc, armoire, lit pour les parents, lits pour les enfants, berceau.

Objets de literie: nattes, matelas en kapok, en raphia ou en feuilles sèches, draps de lit, couvertures, moustiquaires.

Entretien de l'habitation: blanchissage, nettoyage, arrosage au moyen d'une solution de pétrole et de savon pour tuer la vermine; entretien de la chambre à coucher et des objets de literie, de la chambre commune et du mobilier, de la cuisine et des ustensiles de cuisine.

Eclairage au moyen de lampes à l'huile, de bougies, de lampes à pétrole: précautions à prendre avec les lampes à pétrole au moment de les allumer et de les éteindre.

Entretien du linge et des vêtements, détachage, dégraissage, lavage, repassage, raccommodage; lavage et ravaudage des bas; entretien des chaussures.

AGRICULTURE: Sol arable, sous-sol, classification élémentaire, en sols argileux, sablonneux, humeux, calcaires; défrichement, dessouchement. épierrement, labours; fumure: but, utilité, engrais généraux: fumier de ferme, traitement litières, fosses, purin, pouline, application du fumier: composts divers; engrais humain; engrais vert; semences et plantations: graines, sélection, époque des semences, semis en place, à la volée, en lignes, semis en pépinières, transplantation, profondeur des semis, plantation par boutures, par tubercules.

Culture rationnelle du riz, du maïs, du sorgho, des haricots, des pois, du manioc, des patates, des

colocases. (taros), des pommes de terre, des bananes, des arachides, du sésame.

Les élèves doivent faire elles-mêmes tous les travaux nécessaires pour les diverses cultures. Le mode de semis doit être choisi et expliqué. Les plantations doivent être soigneusement entretenues. Les maladies doivent être décelées et combattues.

L'époque des cultures, des semailles, de la récolte doit être choisie et justifiée.

ARITHMETIQUE: révision du système métrique: problèmes sur les recettes et les dépenses du ménage.

LANGUE INDIGENE: Lecture courante: petites rédactions de difficulté progressive: comptes rendus de leçon, lettres; révision occasionnelle des notions de grammaire enseignées à l'école primaire.

CAUSERIES EDUCATIVES: révision des causeries morales faites au 2^me primaire, en adaptant les conclusions à la psychologie des élèves de l'école ménagère; coutumes et pratiques du pays: croyances superstitieuses, rôle néfaste des féticheurs; rôle des européens dans le pays.

Programme pour l'école ménagère.

2^{me} Année.

RELIGION: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

HYGIENE: révision du cours de 1^{re} année.

Alimentation: composition des repas en tenant compte de la valeur nutritive des aliments employés.
Boissons d'eau: qualités d'une bonne eau potable, endroit où il faut puiser l'eau, maladies que l'on peut contracter en se servant d'une eau contaminée, précautions à prendre lorsqu'on doit se servir d'une eau douteuse.

Café, infusion de citronnelle, infusion de quinquilbar.

Notions d'asepsie et d'antisepsie.

Soins des malades: première manifestation de la maladie, maladie, convalescence.

Précautions à prendre en ce qui concerne certaines maladies pour éviter la contamination: tuberculose, fièvre typhoïde, variole, etc. Conduite à tenir en cas d'épidémie. Premiers secours en cas d'accident.

Asphyxie, morsure, hémorragie, empoisonnement, fracture, foulure, etc.

Soins des blessures et des brûlures.

Façons d'appliquer les bandages.

Hygiène de l'habitation: emplacement, orientation, ouvertures, protection des ouvertures contre les moustiques, les mouches, débroussailllements. latrines.

COUTURE: raccommodage et rapiéçage des vêtements, ravaudage des bas; piqûres, fronces, boutons, coupes et confection de vêtements faciles: robes, blouses, etc.

TRAVAUX MENAGERS: condiments: aliments végétaux et leur préparation, manioc amer, rouissage, manioc doux, farine de manioc, chikwangue; préparations diverses au moyen de la farine de manioc, bouillie, crêpes, beignets, biscuits salés ou sucrés, etc.

Patates, colocas, (tars), pommes de terre, fruits de l'arbre à pain, etc. préparations de la farine; recettes diverses pour préparer soit ces légumes et ces fruits, soit la farine obtenue en les séchant et en les pilant. Maïs, riz, sorgho; farine de maïs, de riz et de sorgho, préparations diverses. Conservation des légumes à l'état frais, séchés, en farines; précautions à prendre pour éviter les charançons.

Huiles de palme, d'arachide, de sésame; extraction, clarification.

Fruits divers: préparations du vinaigre de fruit, de sirops de fruits, du sirop de canne à sucre.

AGRICULTURE: révision du cours de première année:

Culture maraîchère: notions sur la culture des légumes déjà connus des indigènes et sur ceux dont il serait possible et utile d'introduire la culture dans la région; notions d'arboriculture fruitière.

ARITHMETIQUE: problèmes sur les dépenses et les recettes du ménage.

LANGUES INDIGÈNES: voir première année.

CAUSERIES EDUCATIVES: voir première année.

Programme pour l'école ménagère.

3^{me} Année.

RELIGION: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

HYGIENE: puériculture: précautions à prendre par la femme qui attend un enfant, utilité de se rendre à l'hôpital pour un premier accouchement, précautions à prendre au moment de l'accouchement, soins à donner à l'enfant: allaitement: nombre de repas, intervalle, durée; qualité d'un bon berceau: position de l'enfant dans la couchette; hygiène de la femme qui allaite; alimentation, boissons, vie régulière; surveillance de l'état sanitaire de l'enfant, pesées: propreté de l'enfant: bains, façon de les donner; danger qu'il y a à plonger l'enfant dans l'eau froide pour le nettoyer, ou lorsqu'il pleure. Maladies des enfants: coliques, diarrhées, vomissement, muguet, croûtes de lait, convulsions, rougeoles; nourriture de l'enfant après le sevrage; précautions à prendre au moment de la dentition; éducation de l'enfant: physique, intellectuelle, morale, moyens d'éducation à mettre en œuvre.

COUTURE: Coupe et confection de vêtements pour hommes, femmes, et enfants.

TRAVAUX MENAGERS: aliments azotés: viandes, sortes, précautions à prendre en ce qui concerne la viande de porc, découpage de la viande, utilisation des abats, recettes diverses pour préparer les viandes; conservation de la viande: procédés divers; recettes pour préparer la viande conservée; poisson: principales variétés, recettes diverses pour le préparer, conservation du poisson, préparation du poisson conservé; volailles, œufs.

AGRICULTURE: élevage du bétail: vaches, chèvre, mouton, porc: logement, soins, maladies, blessures, rations, pâturages.

Notions sur l'élevage du lapin et du cobaye.

Dans les régions où le gros bétail existe: traite, conservation du lait, fabrication du beurre.

Aviculture: logement des poules, alimentation, maladies, soins, propreté; ponte, incubation:

comparaison entre poules européennes et poules indigènes, croisements.

Notions sur l'élevage du canard et du pigeon.

ARITHMETIQUE: petite comptabilité du ménage.

LANGUE INDIGENE: voir première année.

CAUSERIES EDUCATIVES: Qualité d'une bonne ménagère: révision systématique des entretiens moraux prévus au programme de première année, chapitre des travaux ménagers; qualités d'une épouse modèle, d'une bonne mère de famille; devoirs sociaux et familiaux de la femme; dangers et conséquence de l'inconduite; éducation des enfants (voir puériculture); respect dû aux autorités civiles et religieuses.

Programme de l'école professionnelle

Question à l'étude.

En attendant que soient déterminées les bases d'une organisation définitive, la réglementation exposée dans la brochure jaune, édition 1929, restera d'application.

IV. — Organisation générale et régime des subsides.

IV. — Organisation générale et régime des subsides.

A. — Organisation générale.

Les écoles organisées au Congo sur les bases indiquées ci-après et desservies par les sociétés de missions nationales seront de droit subsidiées. Toutefois, les nouvelles écoles spéciales ne seront subsidiées que si leur création a été approuvée par le Gouvernement.

Les diplômes et certificats que les écoles subsidiées délivreront seront reconnus par la Colonie.

Missionnaires-inspecteurs et leurs adjoints.

Le Chef de chacune des circonscriptions ecclésiastiques organisées sur le territoire du Congo Belge et du Ruanda-Urundi nommera un missionnaire-inspecteur et éventuellement un ou des missionnaires-inspecteurs adjoints de qui relèveront directement les écoles subsidiées de la circonscription.

Le nombre des missionnaires-inspecteurs adjoints sera déterminé d'accord avec le Gouvernement Général suivant l'intérêt de l'enseignement.

La nomination du missionnaire-inspecteur et de ses adjoints sera notifiée par le chef ecclésiastique au Gouvernement Général.

Si le missionnaire-inspecteur ou ses adjoints ne sont pas prêtres, ils devront justifier de la possession d'un diplôme de renseignement supérieur ou normal. Tous auront à justifier en outre de la connaissance de la langue nationale enseignée dans les écoles qu'ils inspectent.

Le missionnaire-inspecteur traitera directement, avec le Chef du service du Gouvernement Général qui a l'enseignement dans ses attributions, des questions scolaires exclusivement techniques et pédagogiques (pédagogie, méthodologie, organisation didactique des écoles). Les questions de politique scolaire d'intérêt général procéderont de relations entre le Gouverneur Général et les Chefs de mission, ou entre le Gouverneur Général et les missionnaires-inspecteurs, selon les circonstances et la nature des objets traités.

Personnel enseignant en général.

Les nominations et les démissions du personnel enseignant, décidées par les directeurs d'écoles, ne deviendront définitives qu'à la suite de ratification par le missionnaire-inspecteur ou par un de ses inspecteurs adjoints.

Dans les écoles où le personnel enseignant forme un effectif supérieur à celui que détermine le régime des subsides exposé plus loin, les professeurs qui viennent en sus des bases-types préconisées par ce régime ne peuvent prétendre à aucune subvention.

Le personnel enseignant indigène pourra être provisoirement remplacé par du personnel européen dans tous les cas où le Gouvernement estimera que les circonstances justifient cette mesure.

Personnel enseignant européen.

Le personnel européen affecté aux écoles moyennes et normales doit être porteur d'un diplôme d'enseignement ou avoir fait des études supérieures.

Dans les écoles ménagères, les religieuses européennes doivent au moins justifier d'un certificat d'enseignement moyen du degré inférieur ou être titulaire d'un diplôme d'enseignement ménager.

Dans les écoles professionnelles, le personnel enseignant européen sera admis au subside sur l'attestation, à fournir par le missionnaire-inspecteur, que les instructeurs possèdent les connaissances requises pour les devoirs de leur charge.

Le personnel enseignant européen attaché à l'enseignement primaire sera admis au subside moyennant agrégation par le missionnaire-inspecteur. Sont assimilés au personnel enseignant européen les prêtres indigènes et les abbés noirs en instance d'ordination exerçant des fonctions d'enseignement pour le compte des missions nationales et jugés aptes aux fonctions qui leur sont dévolues.

Fonctions de direction.

Peuvent être admis aux fonctions de direction scolaire:

a) pour les écoles de garçons: 1° les Européens porteurs d'un diplôme d'enseignement ou ayant fait des études supérieures, 2° les prêtres indigènes ou abbés en instance d'ordination, jugés aptes à ces fonctions;

b) pour les écoles de filles: les religieuses européennes institutrices ou titulaires d'un diplôme d'enseignement ménager.

Quand une même école primaire comprend le premier et le deuxième degré, il n'est accordé qu'un seul subside de direction.

Le cumul des fonctions de direction de plusieurs groupes scolaires n'entraîne pas le droit au cumul des subsides afférents à ces fonctions.

Si un missionnaire européen assume d'une manière effective la direction générale sans classe d'un établissement comprenant une école spéciale et une école primaire régulières, il lui est alloué un subside égal à l'indemnité attribuée à l'instituteur européen qui bénéficie de la plus forte rétribution.

Population scolaire.

Les garçons et les filles peuvent fréquenter les mêmes écoles primaires, à moins que des écoles distinctes ne soient établies.

Les élèves ne peuvent être admis dans une école spéciale s'ils n'ont accompli leurs études primaires complètes: 6 années pour les garçons, 5 années pour les filles.

Une école spéciale doit grouper au moins 30 élèves pour prétendre au subside. Toutefois, le Gouvernement se réserve la faculté de subventionner telle école défailante, dont la situation lui paraît spécialement digne d'intérêt.

Organisation didactique.

Le missionnaire-inspecteur s'engage à faire observer les programmes et les horaires arrêtés pour chaque catégorie d'écoles.

L'enseignement ne pourra être donné qu'en langue indigène ou en une des langues nationales de Belgique. Dans les écoles spéciales (d'enseignement secondaire), l'enseignement oral des langues nationales sera confié aux instituteurs européens, ou à des indigènes reconnus spécialement aptes.

Les écoles fonctionneront au minimum pendant 240 jours par an. Ce nombre pourra être réduit à 200 jours pour les écoles primaires, là où le milieu économique l'exigera.

Les écoles primaires fonctionneront pendant quatre heures et les écoles spéciales pendant cinq heures par jour au minimum.

Les travaux manuels feront l'objet d'une attention particulière à l'école primaire et à l'école normale. Le temps qu'il y a lieu de consacrer à ces travaux sera déterminé par le missionnaire-inspecteur selon les circonstances locales et l'esprit du programme.

Le missionnaire-inspecteur déterminera pour sa circonscription les jours de congé, les périodes de vacances, l'horaire des cours et la date des examens de sortie. Ces décisions seront notifiées au Chef du service de l'enseignement du Gouvernement Général.

Aucune période de vacances ne pourra excéder trente jours consécutifs, sauf circonstances spéciales que le missionnaire-inspecteur justifiera.

Installations:

Les sociétés de missions pourvoient elles-mêmes aux bâtiments, mobilier et fournitures classiques des écoles subsidiées.

Les locaux des écoles primaires du deuxième degré et ceux des écoles spéciales seront exécutés autant que possible en matériaux durables. Il en est de même pour les écoles du premier degré urbaines.

Tous les locaux scolaires et leurs dépendances seront tenus dans un parfait état de propreté.

La construction, l'aménagement et l'ameublement des bâtiments scolaires, de même que des installations d'internat, seront conformes aux règles de l'hygiène.

Les internats annexés aux écoles spéciales rappelleront un certain confort européen: les réfectoires

seront pourvus de tables, de bancs, de vaisselles et de couverts; le trousseau des élèves comprendra vareuse, culotte, peigne, mouchoir et essuie-mains. (cure-dents).

Chaque école centrale réservera un local à usage d'infirmier où des soins courants pourront être donnés aux élèves. Dans les internats, un local sera prévu pour l'isolement des malades qui ne pourraient être conduits à l'hôpital le plus proche.

Le nombre, le type et l'emplacement des latrines et des fosses d'aisance seront établis conformément aux règles d'hygiène.

Tout établissement subsidié sera soumis à l'inspection médicale scolaire.

Les écoles comporteront les installations suivantes:

1. Ecoles primaires du 1^{re} degré:

1. une salle de classe.
2. une maison d'habitation pour l'instituteur, avec jardin potager, et de préférence une petite exploitation agricole comportant basse-cour et petit-bétail.
3. un jardin attenant à l'école, réservé aux travaux pratiques d'agriculture des élèves.
4. matériel scolaire: tableau, bancs et pupitres (ceux-ci peuvent être en matériaux de fortune), ardoises, touches (si possible papier et crayons), abécédaires, craie.
5. un local contigu à l'école, destiné à servir de remise à outils.
6. des installations sanitaires: lieux d'aisance en nombre suffisant.

2. Ecoles primaires du 2^{me} degré:

1. nombre de classes suivant les nécessités de l'enseignement.
2. dortoirs et réfectoires s'il y a lieu.
3. installations sanitaires: lieux d'aisance en nombre suffisant.
4. une maison d'habitation avec potager pour chacun des instituteurs indigènes.
5. une exploitation attenante à l'école et comportant les cultures horticoles et agricoles ainsi que 6. l'élevage, là où existent des terres arables disponibles.
6. matériel scolaire: tableaux, bancs et pupitres, craie, papier, crayons plumes, encre, matériel didactique suffisant, outils destinés aux exercices pratiques.

3. Ecole moyenne:

1. nombre de classes suivant les nécessités de l'enseignement.
2. habitations avec potager pour les instituteurs noirs.
3. dortoirs et réfectoire si l'école organise l'internat.
4. installations sanitaires: lieux d'aisance en nombre suffisant.
5. jardin scolaire réservé aux travaux de culture et de jardinage.
6. une plaine de jeu.
7. matériel scolaire: mobilier et fournitures classiques en quantité suffisante: matériel didactique complet.

4. Ecole normale:

1. nombre de salles de classes en rapport avec les nécessités de l'enseignement.
2. dortoirs et réfectoire.
3. installations sanitaires: lieux d'aisance en nombre suffisant.
4. habitations avec potager pour les instituteurs noirs.
5. terrains de culture potagère, agricole, forestière et de petit élevage, d'aviculture, d'apiculture, de pisciculture, suivant les possibilités du milieu.
6. ateliers outillés de charpenterie, menuiserie, forge, poterie, briqueterie, etc. suivant les possibilités locales.
7. une plaine de jeu

8. matériel scolaire: mobilier et fournitures classiques en quantité suffisante: matériel didactique complet, collections, musée scolaire.

5. Ecole professionnelle:

1. salles de classe pour l'enseignement théorique.
2. ateliers outillés,
3. habitations avec potager pour les moniteurs indigènes.
4. dortoirs et réfectoires s'il y a nécessité,
5. installations sanitaires: lieux d'aisance en nombre suffisant,
6. matériel scolaire en rapport avec les besoins de l'apprentissage et de l'enseignement théorique.

6. Ecole ménagère:

1. salles de classe pour renseignement théorique,
2. locaux et matériel appropriés aux travaux d'économie domestique.
3. habitation indigène type permettant de concrétiser les données de renseignement relatif à la tenue du ménage,
4. habitations pour le personnel indigène éventuel.
5. dortoirs et réfectoires s'il y a nécessité,
6. installations sanitaires: lieux d'aisance en nombre suffisant,
7. matériel scolaire en rapport avec les besoins de l'enseignement.

Registre scolaires:

Chaque école tiendra un registre nominatif des élèves indiquant l'âge aussi exact que possible, les absences, la conduite, la valeur du travail dans le courant de l'année et les résultats obtenus aux examens trimestriels.

Rapports annuels:

Le missionnaire-inspecteur enverra annuellement au Gouvernement Général, dans les formes et par la voie déterminées par les instructions administratives, des états mentionnant:

a) par catégorie d'écoles:

- 1° le lieu où les écoles sont établies,
- 2° l'état de leur situation matérielle: locaux, mobilier, matériel, installations scolaires.
- 3° les noms du personnel enseignant, une appréciation sur la valeur professionnelle des instituteurs, ainsi que les diplômes ou certificats dont les intéressés peuvent se prévaloir.
- 4° un rapport général sur les progrès accomplis et sur les améliorations à introduire dans l'enseignement.

b) par école et par année d'étude:

- 1° le nombre des élèves ayant suivi effectivement les cours, avec l'indication de la moyenne des présences.
- 2° les résultats obtenus.

Le missionnaire-inspecteur fournira également une carte indiquant l'emplacement des différentes écoles présentées au subsidé.

Inspection:

Les missionnaires-inspecteurs et leurs adjoints visiteront au moins une fois par an les écoles situées dans leur sphère d'action.

A l'occasion de leurs inspections, ils s'assureront que le programme et l'horaire des cours sont observés, que le registre des élèves est bien tenu, que les installations sont suffisantes et en bon état de propreté. Ils procéderont aussi chaque fois à un examen des élèves.

L'inspecteur officiel du Gouvernement pourra visiter les écoles, subsidiées chaque fois qu'il le jugera

opportun. Il assistera aux examens de sortie des écoles spéciales. En cas d'empêchement, il sera remplacé par le missionnaire-inspecteur.

B. — Régime des Subsidés.

Missionnaires-inspecteurs: (*)

Le missionnaire-inspecteur recevra une indemnité annuelle de 10.000 francs. Chaque missionnaire-inspecteur-adjoint bénéficiera d'une indemnité annuelle de 6.000 francs.

Ecoles primaires du premier degré: (*)

Pour chaque groupe d'au moins vingt-cinq élèves desservi par un instituteur distinct porteur du diplôme d'aptitude, il sera alloué un subside de 400 francs. Lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, le Gouvernement se réserve la faculté, sur proposition motivée du missionnaire-inspecteur, d'accorder un subside spécial d'encouragement aux écoles qui ne réunissent pas le minimum d'élèves requis ou les deux années d'études réglementaires. Dans le cas d'une école comprenant plusieurs classes du premier degré, dirigées chacune par un instituteur, il sera accordé autant de subsides de 400 francs chacun qu'il y a d'instituteurs, pourvu que la population moyenne totale de l'école soit au moins égale au nombre d'instituteurs multiplié par 25: toutefois, le nombre de subsides à allouer ne pourra dépasser le nombre de classes organisées. Dans les centres urbains et les stations de mission, lorsqu'au moins trois groupes d'élèves du 1^{er} degré réunissent une population globale moyenne d'au moins 75 élèves et sont desservis par au moins 3 instituteurs distincts, il sera alloué à la mission un subside de 4.000 francs à titre d'indemnité pour l'instituteur européen qui assumera effectivement la direction et la surveillance du personnel enseignant indigène.

(*) Les subsides sont actuellement majorés de 50%

En attendant que la mission dispose d'un nombre suffisant d'instituteurs diplômés, seront assimilés aux diplômés les instituteurs munis d'un certificat d'aptitude délivré par le missionnaire-inspecteur, sous sa responsabilité, et suivant une base de connaissance à déterminer de commun accord avec le Gouvernement.

Les missions ne pourront se prévaloir du fait qu'une classe du 1^{er} degré est desservie par du personnel européen pour exiger l'octroi d'un subside plus élevé. En raison des difficultés inhérentes à l'organisation de l'enseignement pour filles, exception à la règle susdite pourra être faite temporairement au profit des écoles de filles noires fondées par les congrégations de religieuses: en l'occurrence, un subside de 3350 francs sera accordé à toute religieuse européenne attachée d'une manière effective à une école du 1^{er} degré primaire, à la condition qu'elle soit apte à ses fonctions et qu'elle surveille au moins deux classes distinctes confiées ou non à des monitrices de fortune: ces dernières, si elles peuvent justifier d'un minimum indispensable de connaissances « générales », bénéficieront de la moitié du subside prévu pour les instituteurs indigènes, à raison d'une monitrice par classe. Les mêmes dispositions de faveur pourront être appliquées aux écoles de garçons de fondation récente, où la nécessité d'avoir recours à du personnel européen se justifie par des circonstances spéciales. Dans tous les cas, le Gouvernement appréciera s'il y a lieu d'appliquer les mesures exceptionnelles dont question dans le présent paragraphe.

Dans les centres européanisés où il n'y a pas de missionnaire en permanence, la direction de l'école peut être confiée à un instituteur noir reconnu spécialement apte. Dans ce cas, le subside sera calculé à raison de 1.000 frs pour l'instituteur noir directeur, et de 400 frs par instituteur noir groupant au moins 25 élèves.

Ecoles primaires du deuxième degré: (*)

Subsides annuels de base — Taux par unité:

1° directeur	4.000 frs.
2° instituteur européen	3.350 frs.
3° instituteur indigène	400 frs.
4° entretien des locaux, fournitures classiques, secours aux élèves indigents: par élève.	45 frs.

Pour prétendre au subside, toute école primaire du 2^{me} degré doit justifier d'une population scolaire moyenne d'au moins 60 élèves.

Sur proposition motivée du missionnaire-inspecteur, le Gouvernement se réserve la faculté d'accorder un subside d'encouragement aux écoles primaires du 2^{me} degré qui, tout en respectant les prescriptions édictées en matière de programmes et d'installation matérielle, ne réunissent pas le minimum de 60 élèves ou les trois années d'études réglementaires: la subvention à octroyer au titre du personnel, de l'entretien des élèves, fournitures etc. sera calculée au prorata du nombre des élèves (présence moyennes annuelles).

(*) Les subsides sont actuellement majorés de 50 % sauf en ce qui concerne le 4°, entretien etc.

Le subside de direction est accordé au bénéfice d'un directeur par école; ce directeur sera chargé autant que possible de l'enseignement de la langue nationale.

Le subside de 400 francs est consenti au bénéfice de chaque classe distincte placée sous la gestion d'un instituteur indigène répondant aux conditions citées au chapitre de l'école primaire du 1^{er} degré. Le nombre d'instituteurs subsidiés ne peut être supérieur à 3 unités pour chaque soixantaine d'élèves.

Le subside prévu pour entretien des locaux, fournitures classiques, secours aux élèves indigents ne pourra concerner plus de 50 élèves par classe distincte.

Les instituteurs européens qui, sur proposition motivée du missionnaire-inspecteur, devront être placés à la tête d'une classe du 2^{me} degré primaire, bénéficieront d'une subvention annuelle de 3.350 frs. Le Gouvernement appréciera, dans chaque cas, l'opportunité de cette mesure; toutefois, la 6^{me} année primaire pourra toujours être desservie par un professeur européen.

En attendant que la mission dispose d'un nombre suffisant d'instituteurs diplômés, seront assimilés aux diplômés, les instituteurs munis d'un certificat d'aptitude délivré par le missionnaire-inspecteur sous sa responsabilité et suivant une base de connaissances à déterminer de commun accord avec le Gouvernement.

Dans le cas d'une école primaire comprenant une section du 1^{er} degré et une section irrégulière du 2^{me} degré, un subside de direction sera accordé si les deux degrés comptent ensemble une population globale minimum de 75 élèves répartis en au moins trois classes dirigées chacune par un maître distinct.

Le cours préparatoire à l'enseignement secondaire participera au règlement général de l'école spéciale à laquelle il sera annexé. Cette classe sera subsidiée sur les bases prévues pour les classes du 2^{me} degré, quelle que soit l'importance de sa population scolaire. Ces dispositions ne sont pas applicables aux écoles de filles, ou l'organisation de l'enseignement primaire reste déterminée sur la base de cinq années d'études.

Ecole moyenne: (*)

Subsides annuels de base - Taux par unité:

1° instituteur européen	6.500 frs.
2° instituteur indigène	1.500 frs.
3° entretien des locaux et fournitures classiques:	
a) par année d'études	1.000 frs.
b) par élève au delà de 40	30 frs.
4° entretien des élèves internes; par interne	200 frs.
5° primes de sortie; par élève sortant	350 ou 250 frs

(*) Les subsides sont actuellement majores de 50% sauf en ce qui concerne le 4°: entretien des élèves internes.

Les subventions à accorder au bénéfice du personnel enseignant européen se calculent sur la base d'un professeur par année d'étude régulièrement organisée. Dans ces limites, les cours peuvent évidemment être répartis entre les professeurs selon les aptitudes de ceux-ci.

Au cas où deux années d'études seraient réunies dans un même local, un seul professeur sera subventionné pour les deux sections intéressées.

Le dédoublement d'une année d'études entraînera le droit au subside afférent à un professeur supplémentaire,

1° si la section à dédoubler justifie d'une population moyenne d'au moins 40 élèves.

2° si le Gouvernement estime que l'intérêt général commande de favoriser l'augmentation de la population scolaire de l'établissement en cause.

Chacun des instituteurs européens bénéficiera d'un subside annuel de 6.500 francs.

Une école moyenne comportant le cycle complet des 4 années d'études pourra s'adjoindre les services d'un instituteur indigène subsidiable.

Une mission disposant d'un personnel indigène laïc qualifié pourra l'affecter à l'enseignement moyen pour remplir, au lieu et place du personnel européen, les fonctions dévolues à celui-ci. Toutefois, les professeurs européens devront toujours former au moins la moitié de l'effectif total.

Les professeurs indigènes, pour prétendre au subside, doivent être jugés spécialement aptes aux fonctions auxquelles on les destine, et justifier d'un diplôme d'instituteur ou d'un certificat attestant qu'ils ont accompli au moins quatre années d'écolage régulier dans une école spéciale ou dans un séminaire. Tout instituteur indigène bénéficiera d'un subside annuel de 1.500 frs.

Outre les subsides ci-dessus, il est accordé à la mission, par élève ayant subi avec succès l'examen de sortie, une prime de 250 frs. ou de 350 frs. suivant que l'élève aura obtenu plus de 50 ou plus de 75 % des points. L'inspecteur officiel ou, à son défaut, l'inspecteur missionnaire qu'il désigne, assistera à ces examens.

Les subsides accordés du chef des élèves ne peuvent s'appliquer à plus de 40 élèves par classe distincte régulièrement organisée.

Ecole normale: (*)

Subsides annuels de base - Taux par unité:

1° instituteur européen	5.000 frs.
2° instituteur indigène	1.500 frs.
3° entretien des locaux et fournitures classiques:	
a) par année d'études	1.000 frs.
b) par élève au delà de 40	30 frs.
4° entretien des élèves interne: par interne	200 frs.
5° primes de sortie; par élève sortant	350 ou 250 frs.

(*) Les subsides sont actuellement majores de 50% sauf en ce qui concerne le 4°: entretien des élèves internes.

Les subventions à accorder au bénéfice du personnel enseignant se calculent, pour une école normale comportant le cycle de 3^{me} années d'études, sur la base de deux professeurs européens et deux professeurs indigènes.

Dans les écoles où la 4^{me} année d'études est régulièrement organisée, le subside de 5.000 frs. est octroyé au profit d'un professeur européen supplémentaire.

Une école normale encore incomplète (moins de 3 années d'études) sera subventionnée, quant au personnel, à raison d'un professeur européen par année d'études régulièrement établie.

Au cas où deux années d'études seraient réunies dans un même local, un seul professeur sera subventionné pour les deux sections intéressées. La création de classes dédoublées entraîne le droit au subside à raison d'un professeur par classe nouvelle; ce personnel supplémentaire comprendra au moins une moitié de professeurs indigènes; dans le cas d'une seule classe supplémentaire dédoublée, le professeur pourra être européen ou indigène.

Le dédoublement d'une classe est soumis aux conditions suivantes:

- 1° la section à dédoubler doit justifier d'une population moyenne d'au moins 40 élèves,
- 2° la réalisation du dédoublement préconisé est subordonnée à l'agrément du Gouvernement, qui appréciera l'opportunité de favoriser l'augmentation de la population scolaire de l'établissement en cause.

Le personnel indigène, pour prétendre au subside, doit être porteur du diplôme d'instituteur et jugé spécialement apte aux fonctions qui lui sont dévolues.

Outre les subsides ci-dessus, il est accordé à la mission, par élève ayant subi avec succès l'examen de sortie, une prime de 250 frs. ou de 350 frs. suivant que l'élève aura obtenu à l'examen plus de 50% ou plus de 75% des points. L'inspecteur officiel ou, à son défaut, l'inspecteur-missionnaire qu'il désigne, assistera à ces examens.

Les subsides accordés du chef des élèves ne peuvent s'appliquer à plus de 40 élèves par classe distincte régulièrement organisée.

N.B. — Le présent règlement s'applique aux écoles normales de filles, sauf en ce qui regarde les dispositions suivantes:

- 1° l'organisation de la 4^{me} année d'études n'est pas prévue,
- 2° en attendant que les congrégations intéressées disposent d'un nombre suffisant de maîtresses indigènes diplômées le personnel indigène pourra être remplacé par des institutrices européennes. Le Gouvernement se réserve le droit d'apprécier, dans tous les cas, l'opportunité de cette dérogation à la règle établie.

Ecole professionnelle: (*)

Question à l'étude.

En attendant que soient établies les bases d'une organisation définitive, le régime de la brochure jaune continuera à être appliqué.

Ecole ménagère: (*)

Subsides annuels de base - Taux par unité:

- | | |
|--|-----------------|
| 1° institutrice européenne | 4.000 frs. |
| 2° institutrice indigène | 1.000 frs. |
| 3° entretien des locaux et fournitures classiques: | |
| a) par année d'études | 1.000 frs. |
| b) par élève au delà de 40 | 30 frs. |
| 4° primes de sortie: par élève sortante | 350 ou 250 frs. |

Les subventions à accorder au bénéficiaire du personnel enseignant se calculent sur la base d'une religieuse européenne par année d'études régulièrement organisée.

Au cas où deux années d'études seraient réunies en un même local, une seule maîtresse bénéficiera du subside pour les deux sections intéressées.

Le dédoublement d'une année d'études entraîne le droit au subside afférent à un professeur supplémentaire, 1° si la section à dédoubler justifie d'une population d'au moins 40 élèves, 2° si le Gouvernement estime que l'intérêt général commande de favoriser l'augmentation de la population scolaire de l'établissement en cause.

Une mission disposant d'un personnel indigène féminin qualifié pourra l'affecter à l'école ménagère pour remplir, au lieu et place du personnel européen, les fonctions dévolues à celui-ci.

Il est en outre alloué à la mission une prime de sortie de 350 ou 250 frs. par élève ayant terminé son apprentissage, suivant que l'intéressée aura obtenu plus de 75% ou plus de 50% des points à l'examen de sortie. L'inspecteur officiel ou, à son défaut, l'inspecteur missionnaire qu'il désigne, assistera à ces examens.

(*) Les subsides sont actuellement majorés de 50%

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES:

Sections préparatoires à l'école primaire: Le Gouvernement de la Colonie peut, chaque fois qu'il l'estime opportun et si les moyens financiers dont il dispose le lui permettent, subventionner les sections gardiennes et préparatoires annexées aux écoles primaires centrales. - Le Gouvernement se réserve le droit de déterminer pour chaque école, l'importance de son intervention; le subside maximum qui puisse être accordé sera de 300 frs. pour chaque groupe d'au moins 30 élèves desservi par un moniteur ou une monitrice distinct porteur d'un certificat d'aptitude. - En l'occurrence, le subside sera payé sur la déclaration du missionnaire inspecteur attestant que la moyenne des présences atteint au moins 30 élèves pour chaque groupe scolaire intéressé.

Matériel didactique: Le Gouvernement se réserve la faculté d'intervenir, suivant les ressources de sa trésorerie, dans les frais d'acquisition de matériel didactique susceptible de rendre l'enseignement plus intuitif. Dans l'occurrence les subsides seront payés sur déclaration du missionnaire-inspecteur qui joindra à son rapport annuel, pour chaque école que la chose concerne, un relevé du matériel didactique acquis pendant l'exercice sous revue. - Toute demande de remboursement devra être appuyée de pièces justificatives.

Personnel religieux indigène: Les subsides afférents au personnel laïc indigène seront majorés de 50% en faveur des religieux et religieuses indigènes, qui, porteurs d'un diplôme d'instituteur ou d'institutrice, seront affectés à un groupe scolaire subsidié.

Majoration des subsides dus au personnel enseignant: Sur proposition motivée du missionnaire-inspecteur, le Gouverneur Général peut majorer le taux des subsides consentis au personnel enseignant, dans les cas où ils seraient trop inférieurs aux salaires locaux.

Paiement des subsides:

Les subsides seront payés sur la déclaration du missionnaire-inspecteur attestant que la moitié des élèves ont suivi l'enseignement avec fruit.

Les pièces servant de base à la détermination des subsides seront approuvées par l'inspecteur officiel du Gouvernement.

Dans le courant de l'année scolaire, les sociétés de mission recevront, à titre d'avance, des versements à valoir sur les subsides. Le total des avances n'excèdera pas les huit dixièmes des subsides accordés, pendant l'exercice précédent.

[Sur une feuille insérée dans la brochure est imprimé le texte suivant]

CONGO BELGE Léopoldville, le 30 juin 1938. [barré et remplacé en manuscrit par: '7 juillet']
Service des A.I.M.O
Et de l'Enseignement
N° 6930/Ens.
1 (ou 2) Annexe(s)

OBJET:
Réforme scolaire.

Très Révérend Père Supérieur.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement de la Colonie a élaboré un projet de réforme scolaire, qui réalise une mise au point de la réglementation applicable à l'enseignement libre

subsidé.

Les objectifs essentiels qui ont présidé à l'exécution de ce travail peuvent se résumer dans les propositions suivantes:

- 1.- mise au point des différents cycles d'études dont la coordination et la succession forment la charpente de l'édifice scolaire;
- 2.- adaptation des programmes d'instruction et d'éducation à la réforme préconisée et aux tendances actuelles de l'orientation scolaire;
- 3.- révision, en fonction de ces éléments, des principes qui régissent le calcul des subsides et remaniement du texte de la brochure jaune d'après les données de l'expérience.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du nouveau texte de la réglementation, tel qu'il résulte de l'étude dont question. Afin d'en faire mieux ressortir la portée, il me paraît opportun l'exposer succinctement les idées directrices qui sont à la base des principales modifications apportées au règlement initial.

A. — Types d'écoles et durée des études.

On a voulu adapter la durée des études au souci de développer le caractère éducatif d'enseignement et de créer un enseignement secondaire pour garçons, susceptible de renforcer sensiblement le niveau des études à la faveur d'un écolage plus prolongé.

Ecole primaire: L'école primaire, pour garçons comme pour filles, continue à limiter son temps d'écolage à cinq années.

La nécessité se faisant sentir de renforcer les connaissances générales et la formation morale des élèves congolais, on avait prévu, dans un premier projet, la création d'une 6^{me} année primaire pour garçons pouvant fonctionner, soit comme complément du 2^{me} degré de l'école primaire centrale soit sous forme d'une section préparatoire à une école spéciale. Après un examen attentif de la question, il a paru plus opportun de s'en tenir à une solution partielle: ne sera subsidiable que la classe de 6^{me} année primaire organisée en annexe à l'école spéciale et orientée comme préparatoire à l'enseignement secondaire. La création de cette préparatoire devient au reste obligatoire du fait que seuls seront admis à l'école spéciale les élèves ayant suivi avec fruit le cours préparatoire dont question.

En ce qui regarde l'école primaire pour filles, il semble prématuré d'en envisager l'extension actuellement. Le fonctionnement des écoles de filles rencontre des obstacles qui ne disparaîtront qu'insensiblement; formation insuffisante des monitrices noires, caractère généralement plus arriéré de l'élément féminin indigène, fondation relativement récente de la plupart des missions de religieuses. Il en résulte que ces écoles éprouvent déjà maintes difficultés à suivre le programme actuellement en vigueur et que les élèves poursuivant des études dans une école spéciale sont encore peu nombreuses. En ce qui regarde l'école primaire pour filles, il semble prématuré d'en envisager l'extension actuellement. Le fonctionnement des écoles de filles rencontre des obstacles qui ne disparaîtront qu'insensiblement: formation insuffisante des monitrices noires, caractère généralement plus arriéré de l'élément féminin indigène, fondation relativement récente de la plupart des missions de religieuses. Il en résulte que ces écoles éprouvent déjà maintes difficultés à suivre le programme actuellement en vigueur et que les élèves poursuivant des études dans une école spéciale sont encore peu nombreuses.

Ecole moyenne pour garçons: A l'ex-école des candidats-commis, dont l'objet se restreint à la formation des employés de bureau, la réforme scolaire substitue l'école moyenne d'instruction générale. Les circonstances qui militent en faveur de cette orientation nouvelle et les conditions de son application sont exposés aux chapitres « Orientation des études » et « Programmes ». Il suffira ici d'attirer l'attention sur le fait que la réalisation efficace de l'école moyenne congolaise ne peut être envisagée qu'à la faveur d'un écolage relativement prolongé, grâce auquel les élèves pourront acquérir un plus large développement de l'esprit, un bagage substantiel de connaissances et de solides principes de morale individuelle, altruiste, professionnelle et civique.

Pour créer un enseignement moyen congolais dont les effets répondent au but poursuivi (on verra plus loin que le projet de programme s'inspire du programme de l'école moyenne de Belgique, allégé et adapté dans une mesure compatible avec les conditions locales), il faut entrer résolument dans la

voie d'une prolongation de la durée des études: le projet propose 4 années d'études moyennes, faisant suite à l'enseignement primaire complet y compris la sixième année (préparatoire). Une école moyenne à trois années d'études ne procurerait que des résultats imparfaits; on ne peut oublier, en effet, que le « fonds » primaire acquis par les candidats à l'école moyenne, fonds dont les professeurs doivent constituer leur base d'action, offre au Congo moins de possibilité de perfectionnement rapide qu'en la métropole; l'enseignement primaire, considéré en tant que préparation à l'école moyenne acquiert au Congo un développement nécessairement moins considérable qu'en Belgique; le français est une langue étrangère pour les élèves noirs, et l'intellect moyen de la gent scolaire africaine, en raison de circonstances qu'il est certes inutile de développer, offre sans contredit une faculté moindre de réception et d'assimilation rapides que l'intellect moyen de l'enfant européen. — Bref, il est permis d'exprimer la conviction qu'il est nécessaire de fixer à 4 années le temps d'écolage à attribuer à l'école-moyenne-nouvelle-formule, pour conférer à cet établissement le caractère formatif vers lequel il est désirable de l'orienter.

Ecole normale: Pour les écoles normales, l'extension de l'enseignement se bornera à l'addition de l'année préparatoire ou complémentaire du cours primaire (6^{me} année). Ce renforcement des études préparatoires apparaît ici fort utile pour faire acquérir aux futurs instituteurs une connaissance plus approfondie des matières inscrites aux programmes primaires: dans l'état actuel des choses, après avoir accompli les 5 années d'études qui forment le cycle primaire de l'enseignement libre, les candidats à l'école normale justifient généralement d'une instruction insuffisante pour leur permettre de s'assimiler avec le maximum de fruit un enseignement normal bien compris.

En matière d'enseignement normal pour garçons, trois années de spécialisation faisant suite aux six années primaires (5 ans plus cours préparatoire) paraissent suffire actuellement pour assurer la formation des moniteurs destinés à desservir les écoles primaires subsidiées; la plupart de ces auxiliaires sont appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles succursales du 1^{er} degré établies dans les villages. Toutefois, le projet de réforme prévoit le fonctionnement facultatif d'une 4^{me} année normale, que les missions seront autorisées à ouvrir avec la certitude d'obtenir l'avantage du subside. Cette 4^{me} année constituera un complément de formation générale et professionnelle; elle pourra s'adresser, au gré des missions, soit à tous les normaliens sortis de 3^{me} année, soit aux seuls éléments destinés à faire l'enseignement dans les écoles primaires du 2^{me} degré, dans les classes de 6^{me} primaire et dans les écoles spéciales. Le caractère facultatif de cette section de 4^{me} année normale assurera au fonctionnement de l'école normale une souplesse qui lui permettra de s'adapter aux diverses nécessités et possibilités locales.

L'école normale des filles, en vertu des considérations développées plus haut sur l'opportunité d'adopter une attitude négative en matière d'extension de l'enseignement pour filles noires, continuera à fonctionner sur la base actuelle de 3 années d'études faisant suite au cycle des 5 années primaires.

Ecole professionnelle:

La réforme de l'enseignement professionnel est à l'étude: les conclusions de cet examen seront soumises aux autorités missionnaires. En attendant, la réglementation exposée dans la brochure jaune continuera à être appliquée à l'école professionnelle subsidiée.

Ecole ménagère:

Le régime nouveau maintient le temps d'écolage à trois années d'études.

Ecoles d'agriculture:

L'organisation de l'enseignement agricole post-primaire sera désormais du ressort de la Direction Générale de l'Agriculture. Cette catégorie d'établissements scolaires ne figure donc plus dans le nouveau texte de la brochure jaune.

Un projet de réglementation applicable aux écoles agricoles subsidiées sera élaboré par le Service de l'Agriculture et soumis aux sociétés de missions nationales. En attendant, le texte de la brochure jaune, édition 1929, reste d'application.

Ecole professionnelle:

La réforme de l'enseignement professionnel est à l'étude: les conclusions de cet examen seront soumises aux autorités missionnaires. En attendant, la réglementation exposée dans la brochure jaune continuera à être appliquée à l'école professionnelle subsidiée.

Ecole ménagère:

Le régime nouveau maintient le temps d'écolage à trois années d'études.

Ecoles d'agriculture:

L'organisation de l'enseignement agricole post-primaire sera désormais du ressort de la Direction Générale de l'Agriculture. Cette catégorie d'établissements scolaires ne figure donc plus dans le nouveau texte de la brochure jaune.

Un projet de réglementation applicable aux écoles agricoles subsidiées sera élaboré par le Service de l'Agriculture et soumis aux sociétés de missions nationales. En attendant, le texte de la brochure jaune, édition 1929, reste d'application.

B. — Orientation des études et langues à employer dans l'enseignement.

Le texte nouveau, dont on trouvera la teneur en annexe, reprend et concentre en un chapitre unique les formules des brochures jaune et brune, en y apportant les modifications et compléments qu'appelle l'application du régime préconisé par la réforme scolaire. Les changements principaux apportés aux textes primitifs sont définis dans les notations suivantes:

Ecole primaire du 2^{me} degré:

La brochure jaune, édition de 1929, page 3, stipule que «en ordre principal, ces établissements préparent les élèves en vue de l'admission dans les écoles spéciales». Il semble bien que nous pouvons, dès à présent, attribuer aux écoles primaires une portée d'utilité plus générale. Au lieu de considérer comme des exceptions les élèves qui ne continueront pas leurs études, il faut constater que les élèves d'écoles primaires destinés à fréquenter une école spéciale forment, actuellement déjà, la minorité. Cette situation nouvelle est la résultante naturelle de plusieurs facteurs: multiplication des écoles centrales (urbaines ou rurales) du 2^{me} degré pour garçons et pour filles et augmentation très sensible du nombre d'élèves qui les peuplent; tendance à la création de sections régulières du 2^{nc} degré dans certains villages; nombre limité d'écoles spéciales; désir exprimé spontanément par les élèves de certaines écoles de l'intérieur de s'installer comme agriculteurs dans leur village. Il n'est pas téméraire d'estimer que l'école primaire du 2^{me} degré a perdu, et perdra toujours de plus en plus, les caractères presque exclusifs d'établissement préparatoire à l'école spéciale que lui reconnaît le texte dont question ci-dessus. La nouvelle rédaction tient compte de ces considérations

Cours préparatoire à l'enseignement secondaire.

Le paragraphe afférent à ce cours préparatoire (voir projet de texte nouveau) fournit les principes qui doivent prévaloir dans l'organisation et le fonctionnement de cette classe supplémentaire qui correspond à une 6^{me} année primaire; on peut se reporter également au chapitre traitant du cours préparatoire, sous la rubrique « types d'écoles et durée des études ».

Enseignement des filles:

On a cru devoir ajouter ici un paragraphe traitant de l'enseignement pour filles noires; la réforme préconisant un temps d'écolage différent pour les garçons et pour les filles, il fallait définir l'attitude à adopter envers les écoles destinées à l'élément féminin indigène, quant à l'orientation de cet enseignement et quant aux raisons qui en justifient le maintien à son niveau de développement actuel.

Ecole moyenne:

Les chapitres relatifs aux écoles de candidats-commis ont été profondément remaniés et modifiés, l'école moyenne d'instruction générale devant être orientée dans le sens d'une acception plus large des objectifs scolaires; le texte nouveau définit ces principes et fournit la justification des mesures adoptées.

Ecole normale:

Les textes de la brochure ont été généralement maintenus. Une note a été ajoutée pour ce qui concerne la 4^{me} année d'études et l'école normale de filles. Le paragraphe relatif à l'enseignement agricole a été complété par une mention déterminant l'obligation de créer des champs d'expérience.

Ecole professionnelle: (voir plus haut).

Ecole ménagère

Le chapitre relatif à l'école ménagère, tout en définissant l'orientation de cet enseignement, expose des directions méthodologiques susceptibles de faciliter la tâche des maîtresses.

Emploi des langues dans l'enseignement:

Il a paru utile de préciser, pour chaque catégorie d'écoles, la réglementation qui régit l'emploi des langues dans l'enseignement. Le chapitre traitant des programmes scolaires fournit les commentaires susceptibles de mettre en évidence les modifications essentielles promulguées en cette matière par la réforme scolaire.

La notation reprise au paragraphe 9 « remarque générale » vise à conférer à la réglementation scolaire un indispensable caractère de souplesse qui permette aux directeurs d'écoles d'adapter.

Emploi des langues dans l'enseignement:

Il a paru utile de préciser, pour chaque catégorie d'écoles, la réglementation qui régit l'emploi des langues dans l'enseignement. Le chapitre traitant des programmes scolaires fournit les commentaires susceptibles de mettre en évidence les modifications essentielles promulguées en cette matière par la réforme scolaire.

La notation reprise au paragraphe 9 « remarque générale » vise à conférer à la réglementation scolaire un indispensable caractère de souplesse qui permette aux directeurs d'écoles d'adapter le régime à toutes les situations particulières.

C.- Programmes des études.

Les principes dont on s'est inspiré pour effectuer la révision des programmes d'études procèdent des préoccupations essentielles qui ont déterminé l'exécution de la réforme scolaire; ces directives générales peuvent se résumer comme suit:

1° Unification des programmes de l'enseignement officiel et de l'enseignement subsidié.

L'uniformisation de la durée des études dans les écoles officielles et subsidiées permet d'envisager une unification similaire des programmes, lesquels sont actuellement conçus sur des plans différents, selon qu'il s'agit de l'enseignement officiel et de l'enseignement subsidié.

En raison de l'importance différente attribuée dans les deux régimes à la durée des études primaires et vu les divergences qui séparent les programmes, par exemple en matière de langue véhiculaire et de mathématique, le rapprochement à réaliser doit s'effectuer à la faveur d'une refonte générale des programmes appliqués à toutes les années d'études.

2° Programmes différents pour les écoles de garçons et pour les écoles de filles.

L'école primaire pour garçons comprendra 5 années d'études plus un complément d'une année en préparatoire de l'école spéciale. L'école primaire des filles restera organisée sur la base de 5 années. En outre, dans les écoles de filles, l'importance de l'enseignement littéraire doit être diminuée au profit des cours d'économie domestique. Ces considérations permettent de conclure à la nécessité d'élaborer pour l'école des filles un programme différent de celui de l'école des garçons tout au moins pour ce qui regarde le français, l'arithmétique, le système métrique, les travaux

manuels.

3° Renforcement du caractère éducatif de l'enseignement.

La réforme réalise cet objectif à la faveur d'une révision du programme des branches à tendance spécialement éducatives: « causeries morales, éducation civique...etc.». Ces programmes font l'objet d'une énumération plus détaillée des matières à enseigner.

4° Relèvement du niveau des études dans les écoles de garçons.

La révision des programmes consacre le relèvement du niveau des études en fonction d'un écolag: plus prolongé à l'école primaire d'abord, dans les sections spéciales ensuite:

École primaire: élaboration d'un programme pour le cours préparatoire à l'enseignement secondaire.

Ecoles spéciales: mise au point des programmes en tenant compte tout d'abord de l'extension des études réalisable grâce au fonctionnement de la classe préparatoire.

a) pour l'école normale: élaboration d'un programme susceptible d'assurer la formation des moniteurs-instituteurs en 3 années d'études. Etablissement d'un programme complémentaire pour une 4^{me} année facultative; celle-ci s'attachera surtout à développer les connaissances des élèves en matière de pédagogie pratique.

b) pour l'école moyenne: les programmes actuellement en vigueur dans les écoles de candidats-commis sont élaborés d'une manière trop succincte pour constituer un guide vraiment efficace: ces programmes procèdent d'ailleurs de la préoccupation trop exclusive de former des employés de bureau: l'école moyenne poursuivra un objectif plus large, défini au chapitre de l'orientation des études. Il faut conclure à la nécessité de refondre complètement les programmes des actuelles sections de candidats-commis pour reconstituer dans le détail une organisation qui prévoie partout 4 années d'études moyennes succédant aux 6 années primaires, de manière à établir un programme concentrique suffisamment progressif et homogène.

c) pour l'école professionnelle: (voir plus haut).

d) pour l'école ménagère: adapter les programmes actuels à la nouvelle organisation de l'école primaire pour filles dont l'enseignement littéraire doit être réduit.

e) Enfin, tout en conservant aux programmes une indispensable qualité de souplesse qui permette leur adaptation facile aux différents milieux dont ils devront s'accommoder, on s'est efforcé d'élaborer ces programmes de manière qu'ils constituent des guides didactiques efficaces: pour cela, on a énuméré plus en détail, avec toute la prudence que requiert le respect du principe annoncé plus haut, certaines matières mentionnées d'une façon trop générale dans les programmes actuels. Il y aura également des lacunes à combler, par exemple, l'absence du français dans le programme d'enseignement professionnel élaboré en développement des indications générales de la brochure.

D.- Organisation didactique et régime des subsides.

En cette matière, le projet de réforme s'est inspiré des objectifs suivants: rectifier les imprécisions et combler les lacunes qu'a révélées la mise en œuvre des dispositions actuellement en vigueur (brochure jaune, pages 45 à 50), adapter les modalités d'exécution à la réforme administrative, prévoir un régime de subvention pour les sections qui réalisent l'extension de l'enseignement secondaire.

En déterminant ces instructions adaptées à des circonstances nouvelles, on s'est efforcé de s'écarter le moins possible des données de la brochure jaune, de manière à conserver dans leurs éléments de base les dispositions originelles qui ont présidé, en 1925, à l'établissement du régime d'organisation de l'enseignement libre avec le concours des missions nationales. C'est ainsi que, sauf modifications reconnues désirables, les taux des subsides sont maintenus sensiblement au niveau des chiffres adoptés en 1925; la majoration actuelle de 50 % est maintenue.

Les modifications principales du texte de ce chapitre portent sur les points suivants:

- Le nombre minimum de jours de classe a été ramené de 260 à 240 et la latitude de réduire ce minimum à 200 jours, moyennant justification, est prévue désormais pour les 2 degrés primaires.

- Le nouveau règlement prévoit le cas où plusieurs classes distinctes du 1^{er} degré d'une même école ne réunissent pas chacune un groupe de 25 élèves.

- Le régime à appliquer aux écoles de filles noires- où interviennent du personnel européen et indigène, a été précisé.

- Les subsides à octroyer aux écoles du 2^e degré ont été mieux définis. En ce domaine, il a paru désirable de déterminer la population scolaire maximum d'une classe du 2^e degré. Dans certaines écoles fort peuplées, il est des classes du 2^e degré qui comptent de 60 à 80 élèves; ceci est nettement préjudiciable à l'enseignement; un nombre de 50 élèves par classe semble constituer un maximum raisonnable, auquel se limitera l'intervention pécuniaire du Gouvernement; celui-ci veut par là inciter les missions, soit à éliminer les éléments peu intéressants d'une classe surpeuplée, soit à dédoubler celle-ci.

5.- Détermination d'un régime à appliquer aux écoles moyennes et aux sections préparatoires des écoles spéciales.

6.- Pour l'école normale, il ne semble pas indiqué de subventionner le personnel européen au même taux qu' à l'école moyenne. Les écoles moyennes sont généralement établies dans un centre urbain important, les conditions d'existence y sont plus onéreuses que dans les missions de l'intérieur, où fonctionnent généralement les écoles normales; celles-ci, au surplus, disposent d'organisations agricoles qui contribuent à alléger les charges d'entretien des élèves; il faut noter en fin que l'extension ces études à l'école normale ne s'oriente pas, comme à l'école moyenne, vers un enseignement développé dans le sens d'une formation générale étendue, programme dont la mise en œuvre exige un effort considérable de la part des missions.

7.- Le cas du dédoublement des classes d'école normale fait l'objet, dans le nouveau texte, d'une restriction ayant pour but d'éviter l'emploi exagéré de personnel européen. Pour l'école moyenne, une préoccupation d'ordre opposé s'est traduite par une mention tendant à éviter l'utilisation exagérée de personnel indigène.

8.- La notion du subside à octroyer pour l'entretien des locaux et fournitures classiques des écoles spéciales devait être précisée. Jusqu'ici, on a accordé le subside au prorata du nombre d'élèves, ce qui a amené le Gouvernement à payer des sommes exagérées pour l'entretien d'une école, comportant seulement trois classes fort peuplées; une école similaire, avec même installation matérielle mais population moindre, bénéficie d'un subside souvent fort inférieur; il y a là une situation choquante qui mérite révision. Il peut paraître logique de subventionner l'entretien des locaux et leur organisation matérielle au prorata du nombre de classes; ce critérium ne saurait pourtant constituer une base exclusive d'appréciation, car une école peut comprendre un grand nombre de salles de classe exigües avec peu d'élèves, ou bien un petit nombre de classes spacieuses bien peuplées: il faut en outre tenir compte des salles d'étude, salles didactiques, bureau, etc. Estimant donc qu'il ne serait pas équitable d'appliquer une seule formule dont la simplicité serait l'unique qualité, on a décidé de proposer un calcul basé à la fois sur le nombre d'élèves et les années d'études organisées.

9.- En ce qui concerne le subside de 200 frs. consenti du chef d'un élève d'une école spéciale pour son entretien, il est évidemment logique de ne l'attribuer qu'au titre des seuls élèves pensionnaires.

10.- Le régime proposé pour l'école ménagère s'appuie sur l'organisation déjà en vigueur dans les écoles existantes. Les taux de rémunération impliquent une légère majoration sur le subside accordé aux religieuses enseignant à l'école primaire. On a prévu l'octroi d'un subside pour locaux et fournitures classiques. Par contre, aucune subvention pour entretien d'internes n'est inscrite au projet; il semble, en effet, que l'exécution des importants travaux agricoles auxquels se livrent les jeunes filles fournit, par ses résultats, une contribution appréciable à l'entretien des intéressées: on peut ajouter, au surplus, que les travaux d'économie domestique assurés par les élèves constituent pour la mission un appoint souvent appréciable.

11.- Des dispositions complémentaires prévoient l'intervention du Gouvernement dans les domaines suivants: sections préparatoires, matériel didactique, personnel religieux indigène, majoration éventuelle des subsides attribués au personnel enseignant.

12.- On a tenu à spécifier clairement dans le nouveau texte (cfr. écoles primaires du 1^{er} degré, du 2^{me} degré, écoles spéciales) que le Gouvernement se réservait le droit d'intervenir pécuniairement dans les

cas, jugés par lui opportuns, où toutes les conditions requises pour l'obtention du subside ne seraient pas remplies.

Je vous saurais gré de vouloir bien examiner ce projet de réforme et me communiquer les observations qu'il pourrait vous suggérer. Dans le cas où la nouvelle réglementation vous agréerait, je vous demanderais de me marquer accord le plus tôt possible pour que son application puisse être réalisée dès le prochain exercice budgétaire.

Veillez agréer. Très Révérend Père Supérieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Gouverneur Général. P. RYCKMANS.

(s.) P. RYCKMANS.

Pour expédition conforme

Le Chef du Service des A.I.M.O. Enseignement a.i.

N. WELVAERT.

Texte digitalisé par Lies Strijker en novembre 2006